

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

HISTOIRE
DES
RELATIONS DE LA CHINE
AVEC
L'ANNAM-VIỆTNAM

DU XVIᴱ AU XIXᴱ SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS CHINOIS

TRADUITS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉS

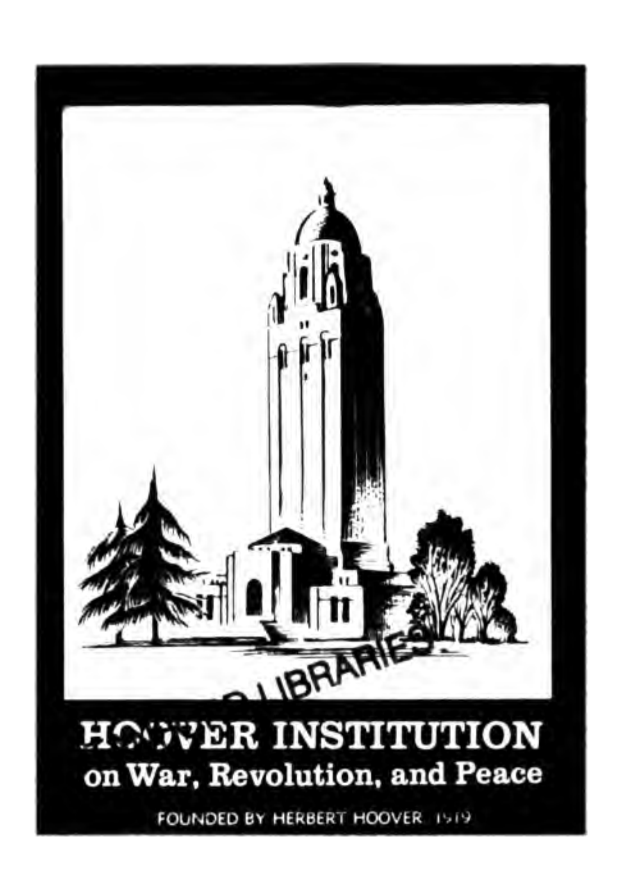
PAR

G. DEVÉRIA

PREMIER INTERPRÈTE DE LA LÉGATION DE FRANCE EN CHINE,
CORRESPONDANT DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES ETC.
28, RUE BONAPARTE, 28
1880


INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER



PUBLICATIONS

DE

L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

VOL. XIII

HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE

AVEC L'ANNAM-VIỆTNAM



VIENNE. — TYP. ADOLPHE HOLZHAUSEN.
IMPRIMEUR DE LA COUR I. & R. ET DE L'UNIVERSITÉ.

HISTOIRE

DES

RELATIONS DE LA CHINE

AVEC

L'ANNAM-VIỆTNAM

DU XVIE AU XIXE SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS CHINOIS

TRADUITS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉS

PAR

G. DEVÉRIA

PREMIER INTERPRÈTE DE LA LÉGATION DE FRANCE EN CHINE, CORRESPONDANT DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28

1880

INTRODUCTION

Les historiens anciens et modernes de la Cochinchine ont nécessairement parlé de ses relations avec la Chine, mais personne n'a fait de ce point l'objet d'une étude spéciale; j'ai vu là une lacune, d'autant plus intéressante à combler que ces relations de vassal à suzerain subsistent encore, si l'on s'en rapporte aux documents émanés du gouvernement chinois et publiés dans ces dernières années, particulièrement en 1878, par la «Gazette de Pékin».

Mon intention n'est pas de me prononcer d'une manière quelconque sur la nature de ces relations, d'en apprécier la portée, ni d'en rechercher les conséquences; nous ne manquons pas, en France, d'hommes intelligents plus compétents que moi pour accomplir cette tâche; la mienne se borne à leur fournir des documents propres à éclairer leur religion en cette matière.

Les chapitres dont je donne aujourd'hui la traduction sont tirés d'ouvrages publiés en Chine et, par cela même, à la disposition de tous les sinologues; les recherches que j'y ai faites m'ont amené à découvrir quelques pages historiques intéressantes, offrant des faits nouveaux ou complétant, par des détails, l'histoire de l'Annam-Việtnam ou Cochinchine aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, période dont les annales sont rares ou incomplètes en Cochinchine, au dire des consciencieux auteurs des «Notes historiques sur l'Annam»,[1] du «Voyage dans l'Indo-Chine»[2] et de «L'Annam et le Cambodje».[3]

Un ouvrage en 14 livres dû à WEI-YUAN[4] et intitulé «CHENG-VOU-KI»[5] m'a donné le récit

[1] *Par le P. Legrand de la Liraye, 1866.*

[2] *Par l'abbé C. E. Bouillevaux, 1858.*

[3] *Par l'abbé C. E. Bouillevaux, 1874.*

[4] 魏源. *D'après la biographie intitulée KOUÓ-TCH'AO-SIEN-TCHENG-CHE-LIO, Wei-yuan est entré dans l'administration civile en 1813: son surnom est Mo-chen; il mourut en 1856, laissant après lui des publications considérables parmi lesquelles la géographie HAI-KOUÓ-T'OU-TCHE, bien connue des savants.*

[5] 聖武記. *Cet ouvrage contient le récit des campagnes de la dynastie actuelle (1616 à 1842) contre les tribus autochthones, Yao et Miao-tze, du sud-ouest : du Yun-nan, du Hou-nan, du Kouei-tcheou, du Koang-si; le compte-rendu des guerres faites aux peuples voisins de la Chine : les Mongols, les Zoungars, les Eleuths, les Khalkas, les Russes, les Coréens, les Birmans, les Annamites, les Thibétains etc.;*

des événements qui ont eu lieu de la fin de la dynastie des Ming jusqu'en 1808. C'est un mémoire sur les différentes opérations militaires de la dynastie actuelle, publié pour la première fois en 1842; c'est là que j'ai trouvé l'exposé des faits d'où découle l'état actuel des relations de la Cochinchine avec la Chine. Quant aux termes mêmes de ces relations, je les ai puisés à la meilleure source qu'il soit donné de consulter; je veux parler du « Ta-ts'ing-hoei-tien-che-li ».[1] Cet ouvrage, en 920 livres, a été publie en 1818 sous le patronage de la cour de Pékin; il donne l'historique des faits dont se sont occupées les différentes administrations gouvernementales du Céleste Empire, depuis le commencement de la dynastie tartare régnant actuellement en Chine jusqu'à nos jours. C'est à la fois un recueil de statuts administratifs et de précédents, ce qui est tout un en Chine.

on y trouve, sur ces peuples, des notices très précieuses et d'un grand secours pour remonter plus haut dans l'histoire ancienne de l'Extrême Orient.

[1] 欽定大清會典事例. *J'ai trouvé parfois plus avantageux d'intercaler dans le texte de Wei-yuan certains extraits de ce recueil officiel. Il n'en est pas de même de ceux qui traitent du cérémonial; je les ai placés à la suite les uns des autres, après ma traduction du Cheng-vou-ki.*

Mes investigations ont eu comme résultat, pour ainsi dire inattendu, celui de me faire trouver une carte chinoise et des notes géographiques qui pourront être d'un certain secours pour compléter nos cartes, encore bien défectueuses, du Tong-king : ce sont des itinéraires de Chine à Hanoï, que je n'ai vus nulle part aussi précis. La carte chinoise dont je parle date de la dynastie des Mongols et a été publiée en 1579. Malgré sa date, l'inexactitude, je dirai même la fantaisie, de ses proportions, elle peut encore donner une idée assez juste de la position relative des lieux dont il est fait mention dans le cours de mon travail.

Je n'ai pas voulu laisser de côté non plus les renseignements commerciaux qui me sont tombés sous la main. Je leur ai fait une place à la fin de ce livre; c'est là qu'on trouvera, puisés aux meilleures sources chinoises, les tableaux des produits du Tong-king et des provinces chinoises adjacentes.

Il me reste à dire quelques mots sur le but que je me suis proposé d'atteindre en donnant les caractères chinois de tous les noms propres historiques ou géographiques qui ont passé sous ma

plume : l'Annam peut être pour beaucoup de personnes, comme il l'est encore pour moi, un sujet d'étude tout nouveau. J'ignore l'annamite, tout comme d'autres, sachant cette langue, peuvent être tout-à-fait étrangers à la prononciation chinoise des caractères idéographiques devenus communs aux deux peuples; or, travaillant en Chine sur des textes chinois et ayant voulu m'aider des ouvrages écrits en français sur la Cochinchine, je me suis heurté à de grosses difficultés d'assimilation de noms, difficultés que je n'eusse pas rencontrées, si les auteurs que je consultais avaient donné en notes, comme je le fais, les signes chinois représentant ces noms. En un mot, j'ai voulu, en adoptant ce perfectionnement indispensable, éviter à d'autres les embarras dans lesquels je me suis trouvé; outre cela, j'ai pensé que les personnes que mon travail intéresseront peut-être seront surtout celles qui s'occupent spécialement de l'Annam, j'ai cru devoir, pour le leur rendre aussi clair que possible et leur en faciliter la lecture, le diviser par chapitres et remplacer, dans le texte, autant que je l'ai pu, les appellations ou désignations chinoises par les dénominations correspondantes

Mes investigations ont eu comme résultat, pour ainsi dire inattendu, celui de me faire trouver une carte chinoise et des notes géographiques qui pourront être d'un certain secours pour compléter nos cartes, encore bien défectueuses, du Tong-king : ce sont des itinéraires de Chine à Hanoï, que je n'ai vus nulle part aussi précis. La carte chinoise dont je parle date de la dynastie des Mongols et a été publiée en 1579. Malgré sa date, l'inexactitude, je dirai même la fantaisie, de ses proportions, elle peut encore donner une idée assez juste de la position relative des lieux dont il est fait mention dans le cours de mon travail.

Je n'ai pas voulu laisser de côté non plus les renseignements commerciaux qui me sont tombés sous la main. Je leur ai fait une place à la fin de ce livre; c'est là qu'on trouvera, puisés aux meilleures sources chinoises, les tableaux des produits du Tong-king et des provinces chinoises adjacentes.

Il me reste à dire quelques mots sur le but que je me suis proposé d'atteindre en donnant les caractères chinois de tous les noms propres historiques ou géographiques qui ont passé sous ma

plume : l'Annam peut être pour beaucoup de personnes, comme il l'est encore pour moi, un sujet d'étude tout nouveau. J'ignore l'annamite, tout comme d'autres, sachant cette langue, peuvent être tout-à-fait étrangers à la prononciation chinoise des caractères idéographiques devenus communs aux deux peuples; or, travaillant en Chine sur des textes chinois et ayant voulu m'aider des ouvrages écrits en français sur la Cochinchine, je me suis heurté à de grosses difficultés d'assimilation de noms, difficultés que je n'eusse pas rencontrées, si les auteurs que je consultais avaient donné en notes, comme je le fais, les signes chinois représentant ces noms. En un mot, j'ai voulu, en adoptant ce perfectionnement indispensable, éviter à d'autres les embarras dans lesquels je me suis trouvé; outre cela, j'ai pensé que les personnes que mon travail intéresseront peut-être seront surtout celles qui s'occupent spécialement de l'Annam, j'ai cru devoir, pour le leur rendre aussi clair que possible et leur en faciliter la lecture, le diviser par chapitres et remplacer, dans le texte, autant que je l'ai pu, les appellations ou désignations chinoises par les dénominations correspondantes

en annamite,[1] *de manière toutefois que les noms afférant, soit à l'Annam, soit à la Cochinchine, conservassent leur prononciation nationale respective.*

Pékin, 1878.

[1] *C'est au savant M. Petrus Trüòng-vinh-ky que je suis redevable d'avoir pu opérer ces transcriptions du chinois en annamite: je me fais un devoir et un plaisir de lui en exprimer ici toute ma gratitude.*

1. Lê-loi chasse de l'Annam les armées chinoises des Ming et fonde la dynastie annamite des Lê.

En 1407, c'est-à-dire une quarantaine d'années après s'être emparée du gouvernement du Céleste Empire, la dynastie chinoise des *Ming*[1] se rendit maîtresse de l'*Annam.*[2] Elle ne put jouir longtemps de cette conquête,

[1] 明, 1368 à 1628.

[2] Ce que nous appelons aujourd'hui le *Tong-king* ou *Dông-kinh;* le plus ancien nom qui l'ait désigné est celui de Giao-chi 交趾; sous l'empereur Yu, 2255 av. J.-C., ce pays était appelé Nam-giao 南交 par les Chinois; le fondateur de la dynastie Tc'in, 255 à 206 av. J.-C., en fit la province de l'Éléphant ou Siang-kiun 象郡; au commencement de la dynastie des Han, 206 à 140 av. J.-C., le Tong-king fut appelé Nam-viet ou Nan-yuê 南越; en 140 av. J.-C. l'empereur Ou-ti le divisa en trois gouvernements ou Kiun 郡 : 1° celui de Giao-chi; 2° celui de Cữu-chon 九眞 (d'où semble dériver le mot de Cochin), qui occupait les provinces actuelles de Thanh-hoa et Ninh-bi'nh; 3° celui de Nhụt-nam 日南, qui occupait les provinces de Nghê-an et Hà-tinh. Sous la dynastie chinoise des Ou, 222 à 277, ces trois gouvernements furent appelés Cữu-đức 九德, Vô-binh 武平, et Tân-xủóng 新昌; sous la dynastie des Song, 420 à 477, ces trois noms furent changés en ceux de Tông-binh 宋平, Tây-tri 徙治, Long-biên 龍編; enfin sous la dynastie des Leang, 502 à 556, le Tong-king fut appelé Annam 安南 (Extrait du Ngan-nan-t'ou-chouô, publié à la fin de la dynastie des Ming, en 1579). Ainsi qu'on le verra par la suite, le Tong-king continua de s'appeler Annam jusqu'en 1803, époque à laquelle le roi Gia-long, fondateur de la dynastie régnant aujourd'hui à Hué, ayant réuni l'Annam à la basse Cochinchine (Đong-naï) et à la Cochinchine centrale (Quang-nam), obtint de la Chine la permission d'appeler ce nouvel état Yue-nan ou Viet-nam 越南, nom

car, en 1428, un Annamite nommé *Lê* ou *Lê-loi*[1] **s'étant** refusé à servir la Chine, prit les armes pour **affranchir** son pays du joug de l'étranger. La même année, le succès de cette entreprise fit monter Lê-loi sur le trône : **il se** proclama roi dans la *Capitale orientale* de l'Annam (*Hanoï* actuel).[2]

*2. Révolte des Mạc sous le règne de Lê-duy-huê. — La Chine **nomme** major général de l'Annam le rebelle Mạc-nguyên-thanh. — Les **ministres** Trịnh et Nguyễn.*

Vers 1544, sous le règne de *Lê-duy-huê*,[3] neuvième successeur de Lê-loi, l'Annam était au pouvoir d'un

sous lequel la Cochinchine actuelle est encore désignée et se désigne encore, dans les documents officiels échangés avec la Chine. Il semble que ce n'est qu'à dater de 1862 et seulement dans ses relations avec les puissances occidentales que le roi Tu-đức, par une sorte de fantaisie toute orientale, donne à son état le titre pompeux de Đai-nam-quôc 大南國 « Grand Empire Méridional ». Peut-être veut-il ainsi relever, aux yeux des puissances étrangères et de ses propres sujets, le rang de son royaume. Les puissances contractantes l'ont accepté sans protestations et l'ont, par ce fait, consacré.

[1] En chinois: Li-li 黎利. D'après les chroniques de la dynastie des Ming, les rois d'Annam ont deux noms, dont l'un est exclusivement employé dans leurs missives respectueuses adressées à l'empereur de la Chine (note de Wei-Yuan, auteur du Cheng-ou-ki).

[2] 東京 Đông-kinh, capitale orientale; appelée primitivement Daî-la, puis Thăng-long 昇隆 en 1010, et Kecho, aujourd'hui Hanoï 河內省城. C'était le Giao-chaû 交州 de la dynastie des T'ang; un Tou-hou, 都護, capitaine général, l'administrait.

[3] En chinois: Li-wei-hoei 黎維譓. Les noms de ses huit prédécesseurs sont, d'après le Ki-kin-so-kien-lou 吉金所見錄, Traité de numismatique, publié en 1819 (en chinois):

Li-li, 1432.
Li-lin ou Li-long, 1434, 黎麟 ○ 丨龍
Li-joei ou Li-ki-long 黎濬 ○ 丨基隆

fonctionnaire nommé *Mạc-dăng-dung,*[1] qui s'était révolté. — Lê-duy-huê en fut vite réduit à se défendre dans *Thanh-hoa,*[2] capitale occidentale de son royaume. (La famille Lê, impuissante, ne régna plus que dans le midi de l'Annam.) Ce ne fut (qu'en 1573) qu'un prince de cette famille, appelé *Lê-duy-đàm,*[3] ayant levé des troupes, put, grâce à l'énergie de deux de ses ministres, *Trịnh-ức*[4] et *Nguyễn-vei,*[5] vaincre les *Mạc* (nom sous lequel sont désignés les successeurs et partisans de Mạc-đăng-dung).

Cette victoire rendit au roi Lê-đuy-đàm le royaume de ses pères, à l'exception de *Cao-bằng*[6] situé près de la frontière de Chine et resté entre les mains de *Mạc-nguyễn-thanh,*[7] que la Chine avait nommé major-général de l'Annam.

Li-hao ou Li-ssc-tcheng, 1460, 黎灝。丨思誠
Li-hoei ou Li-tseng, 1497, 黎暉。丨鏳
Li-i ou Li-joei, 1504, 黎誼。丨璿
Li-tiao ou Li-ing, 1509, 黎賙。丨瀅
Li-ning, 1530, 黎寧.

Les dates ci-dessus semblent correspondre à l'investiture de ces rois par la Chine, car Cung-hoang (1523 à 1528), mort sans recevoir l'investiture, est omis sur cette liste.

[1] En chinois: Mo-teng-yong 莫登庸.

[2] En chinois: Ts'ing-hoa 清華, nom de la province royale, sol natal de plusieurs dynasties annamites y compris celle des Nguyĕn, a été la capitale occidentale de l'Annam, avant 1803.

[3] En chinois: Li-wei-t'an 黎維潭, aussi appelé Lê-thê-tong-nghi, 1573 à 1600.

[4] En chinois: Tchen-i 鄭檍.

[5] En chinois: Joan-wei 阮口.

[6] En chinois: Kao-p'ing 高平.

[7] En chinois: Mo-yuan-ts'ing 莫元清. Les Mạc, pour obtenir de la Chine le titre de major-général, avaient fait dire au gouvernement chinois que la famille Lê était éteinte (Bouillevaux).

Les ministres Trịnh-ức et Nguyễn-vei reçurent, en récompense de leurs services, le premier le titre de Soutien de gauche du trône, et le second celui de Soutien de droite. Ces titres et les fonctions qui s'y rattachaient étaient transmissibles à leurs descendants.

3. *Rivalités et guerre entre les héritiers des ministres Trịnh et Nguyễn. — Ceux-ci sont reléguées dans le Quâng-nam.*

Le roi Lê-duy-đàm mourut en l'an 1600; c'est à cette époque que commença une guerre civile appelée guerre des Nguyễn : les descendants du ministre Trịnh-ức voulurent dominer à l'exclusion des héritiers du ministre Nguyễn-vei, la royauté des Lê devint le jouet que se disputèrent les deux partis cherchant la prépondérance dans le gouvernement. Profitant de la mort d'un *Nguyễn* et de la minorité de celui qui devait remplacer le défunt comme Soutien de droite du trône, les *Trịnh* usurpèrent cette dignité au profit d'un de leurs. Soutiens de gauche et de droite, ils régnèrent sans partage sur le roi et sur l'Annam. Quant aux Nguyễn, ils furent relégués dans le territoire du *Quâng-nam*[1] érigé pour eux à cet effet en principauté (qu'ils rendirent indépendante de fait).

[1] En chinois: Koang-nan 廣南. Quâng-nam est le nom de la province où se trouve la baie de Touranne.

5. Chute de la dynastie chinoise des Ming. — L'Annam se déclare vassale des conquérants mantchoux. — Expédition mixte contre les pirates. — Fixation d'époques pour l'envoi du tribut de l'Annam à Pékin. — La Chine fait rendre des honneurs funèbres à l'occasion de la mort du roi d'Annam. — L'Annam livre aux Mantchoux un descendant des Ming.

En ce temps-là, une rébellion avait éclaté en Chine, la dynastie impériale des Ming approchait de sa fin, Pékin ne tarda pas à tomber entre les mains des révoltés; un général chinois nommé *Ou-san-koei,*[1] voulant à tout prix sauver son pays, fit intervenir les Tartares-Mantchoux. Leurs troupes furent bientôt à Pékin, mais il ne fut plus question alors de rendre aux Ming leur gouvernement. *Chen-tsong,*[2] le dernier empereur de cette dynastie, mourait en 1620 et un prince mantchou s'asseyait, en 1644, sur le trône de Chine; c'est l'empereur *Choun-tche,*[3] fondateur de la dynastie des *Ts'ing*[4] aujourd'hui régnante à Pékin. Une de ses premières préoccupations fut de faire disparaître les derniers princes de la dynastie chinoise déchue (l'un d'eux nommé *Tchou-ieou-lang,*[5] petit fils de l'empereur Chen-tsong, prit le titre de Koei-ouang à *Tchao-k'ing-fou*[6] dans la province de *Canton),* c'est de lui, qu'en 1649, le roi d'Annam

[1] 吳 三 桂.
[2] 神 宗, 1628.
[3] 順 治, 1644 à 1662.
[4] 淸.
[5] 朱由榔. Le passage qui concerne ce personnage est extrait de l'histoire intitulée Yu-pi-li-taï-t'ong-kien-ki-lan 御批歷代通鑑輯覽.
[6] 桂 王, prince de Koei, à 肇 慶 府.

Lê-than-tông-nguyên[1] reçut son investiture. (En 1656, le prince Tchou-ieou-lang, traqué et poursuivi, se jeta dans l'Annam et de là gagna le *Yun-nan).*[2] Ce ne fut qu'en 1659 que les troupes de l'empereur Choun-tche s'assurèrent de cette province : le roi d'Annam envoya des fonctionnaires vers les commandants de l'armée tartare.

(L'héritier des Ming, Tchou-ieou-lang, avait dû s'enfuir en Birmanie;[3] son fils, le prince *Minh,*[4] gagna *Siam.*[5] A la fin de l'année 1661, les Tartares commandés par les généraux Ou-san-koei et *Ngaï-sing-a*[6] pénétrèrent assez avant dans la *Birmanie;* les autorités du pays leur livrèrent Tchou-ieou-lang; ce prince chinois mourut l'année suivante, 1662, au Yun-nan.) (Ce fut alors que la cour de Pékin reçut une lettre par laquelle le roi d'Annam faisait sa soumission.) Les envoyés remirent à l'empereur, à titre de tribut, des brûle-parfums et des flacons d'or ciselé, des bassins d'argent, de l'aloës, des parfums appelés Sou-siang, Tze-kiang-siang, Paï-mou-siang, du taffetas blanc, des cornes de rhinocéros et de l'ivoire.[7]

Cette même année 1662, le gouvernement annamite, venant en aide à la Chine, fit une expédition militaire contre les pirates et livra à l'empereur Choun-tche un

[1] En chinois: Li-wei-che 黎維禔, 1649 à 1663.
[2] 雲南, province de la frontière nord-ouest de l'Annam.
[3] En chinois: Mien-tiên 緬甸, aussi appelé Ha-oua 阿瓦 (Ava).
[4] 岷王.
[5] En chinois: Shiuan-lo 暹羅.
[6] 愛星阿.
[7] Voir Chapitres 57 et 58. — Le texte à partir de «Ce fut alors....» jusqu'à la fin du Chapitre 4 est extrait du Ta-ts'ing-hoei-tien.

des derniers rejetons de la dynastie chinoise des Ming; en retour de ce service, la cour de Pékin daigna accorder au roi d'Annam des présents composés de fourrures et de cinq cents onces d'argent. De plus, l'empereur fit rédiger des *lettres patentes*[1] que les envoyés annamites devaient remettre à leur maître.

Le roi Lê-than-tông-nguyên mourut en 1663, époque à laquelle la Chine décida que l'Annam devait dorénavant envoyer régulièrement un tribut trisannuel.[2]

Le fils du roi défunt, *Lê-huyên-tong-muc,*[3] avisa sans retard le gouverneur de la province du *Koang-si*[4] de la mort de son père; sur le rapport de ce fonctionnaire

[1] 勅 書 Tche-chou. Je dois expliquer ici l'expression *Tche-chou,* que je traduis peut-être imparfaitement par « lettre patente »:

Chou veut dire « lettre ».

Tche, selon le dictionnaire de W. WILLIAMS, veut dire : « An ordinance, an order, what is done by special command of the emperor, a charter, a special permit or precept from him — to give in charge as to punish; to receive warning ».

Les lettres adressées par le roi de Cochinchine portent le nom de *P'iao* 表, « rapport à l'empereur », marquant l'infériorité de celui qui les adresse vis-à-vis de celui qui les reçoit. Les réponses de l'empereur portent au contraire le nom de *Tche-chou* pour marquer sa supériorité vis-à-vis du destinataire.

Cet usage subsiste aujourd'hui; voir plus loin Chapitre 50, un extrait de la Gazette de Pékin du 29 mars 1878, et Chapitre 39, le cérémonial encore en vigueur pour la remise d'un *Tche-chou* au roi de Cochinchine; Chapitre 43, la remise à Pékin, par les envoyés annamites, d'une lettre de leur roi.

[2] Voir Chapitres 6, 9, 31, 36, 41, 42, 58. Ce tribut est encore actuellement envoyé à Pékin tous les deux ans.

[3] En chinois: Li-wei-chi 黎 維 禧, 1663 à 1672.

[4] 廣 西. Cette province, avec celle du Koang-tong ou Canton, 廣 東, constitue la vice-royauté provinciale des Deux Koang. C'est encore au

à l'empereur, le gouvernement annamite fut autorisé à envoyer des représentants à Pékin pour y recevoir respectueusement les ordres de la cour.

L'année suivante, 1664, l'empereur fit rédiger la prière destinée à être brûlée devant la tablette funéraire du roi, et il ordonna au Grand Conseil de faire préparer, par le Ministère des finances, des dons mortuaires. Ils furent composés de cent onces d'argent (environ 800 fr.) et de sept pièces de soie. Un fonctionnaire du Ministère des rites et un membre de l'Académie impériale des Han-lin furent désignés par décret pour aller en Annam procéder à la lecture et à l'incinération de l'oraison impériale.[1]

5. Les Tartares-Mantchoux se font remettre les sceaux chinois donnés aux rois d'Annam par les Ming, 1666.

Le prince-héritier avait fait demander en même temps à l'empereur, son suzerain, qu'on lui conférât l'investiture royale.[2] Avant de se rendre à cette dernière requête le nouveau gouvernement de la Chine exigea qu'on lui remît le sceau royal que le roi défunt avait reçu, en 1659, du prince Ming Tchou-ieou-lang. Cette remise ne fut effectuée qu'en 1666; l'empereur de la Chine délégua, dès lors, deux hauts fonctionnaires qui allèrent en Annam remettre l'investiture royale à Lê-huyen-tong-muc.

vice-roi de Canton, par l'entremise du gouverneur du Koang-si, que le Gouvernement cochinchinois fait passer ses demandes adressées à la cour de Pékin.

[1] Voir Chapitre 40: Honneurs funèbres (cérémonial).

[2] Voir Chapitre 40 le cérémonial de l'investiture.

Ce prince reçut d'eux, outre ces lettres, un sceau d'argent doré dont la poignée représentait un chameau.[1]

Dans la cérémonie qui eut lieu à cette occasion les envoyés chinois, conformément aux instructions de leur souverain, avaient revêtu un costume de cour fait de satin brodé de chimères d'or avec des écussons représentant des cerfs d'or.

[1] L'empereur mongol Khoubilaï-Khan, qui a régné en Chine de 1280 à 1295, connu sous le nom de Che-tsou, donnait, de la même façon, un sceau à son vassal le roi de Perse, Arghoun; ce sceau portait les caractères chinois suivants : 輔國安民之寶 « Fou-kouô-ngan-min-tche-pao », c'est-à-dire « sceau de celui qui soutient l'empire et gouverne en paix les peuples » (Archives nationales de France, p. 776).

Il serait intéressant de connaître la suscription du sceau chinois-mantchou que la Chine a fait remettre au roi Tu-düc lors de son investiture, en 1849. Les princes chinois-tartares de première classe reçoivent de l'empereur un sceau d'or surmonté d'une tortue; le roi de Corée, le même, mais plus petit; les rois du Lieou-kieou, d'Annam, du Laos, de Siam et de Birmanie reçoivent un sceau d'argent doré surmonté d'un chameau. Ce sceau est carré et a 3 pouces $^1/_2$ de côté sur 1 pouce d'épaisseur.

Les princes chinois-tartares de deuxième classe reçoivent un sceau d'argent doré surmonté d'un cerf. — Au-dessous de ce degré, les sceaux des fonctionnaires ou princes sont d'argent, de cuivre ou de bois sans poignées spéciales (Ta-ts'ing-hoei-tien).

Ce n'est qu'à dater de l'année 1762 que les sceaux confiés par la Chine aux rois d'Annam ont porté une inscription en caractères mantchoux (Ta-ts'ing-hoei-tien).

Quant au chameau qui forme la poignée du sceau, il est l'emblême de la vassalité de l'Annam. Les animaux emblématiques dont se sert actuellement la Chine sont: le dragon, le phénix, le tigre, l'ours, la grue, le paon, la tortue et le cerf. Le seul animal domestique qui serve d'emblême en Chine, est le cheval et encore n'y a-t-il que les porteurs du palanquin de l'empereur qui en soient ornés.

6. Le rebelle Mạc-nguyễn-thanh perd Cao-bang et s'enfuit en Chine. — Celle-ci oblige l'Annam à rendre Cao-bang aux Mạc. — Révolte chinoise dans le Yun-nan. — L'Annam reprend définitivement Cao-bang, 1672. — Nouvelles époques fixées pour le tribut.

Comme il a été dit plus haut, la famille royale de Lê avait reconquis ses états, à l'exception de Cao-bang qu'occupait encore l'usurpateur Mạc-nguyễn-thanh, dont les troupes faisaient de fréquentes expéditions. En 1667, le roi Lê-huyên-tong-muc s'empara par surprise de Cao-bang.

Mạc-nguyễn-thanh, vaincu et poursuivi, dut se réfugier avec trois mille des siens dans la province chinoise du Yun-nan; mais, sur l'ordre de la cour de Chine, le roi dut restituer Cao-bang et *Tü-châu*[1] à celui auquel il les avait enlevés.

En 1672, le général chinois Ou-san-koei (dont nous avons déjà parlé) se révolta contre les Tartares (ses nouveaux maîtres; il prit le titre d'empereur). La province du Yun-nan fut un des boulevards de cette insurrection, à la faveur de laquelle le roi d'Annam s'empara une seconde fois de Cao-bang, qu'il garda définitivement.

Désormais unique possesseur de l'Annam, le roi demanda à la cour de Pékin la permission d'apporter tous les six ans deux tributs au lieu du tribut trisannuel qui avait été prescrit jusqu'alors. Le Gouvernement acquiesça à cette modification.[2]

[1] En chinois: Sse-tcheou 泗州 (dans la partie sud-ouest du Koang-si?).
[2] Voir Chapitres 9, 31, 36, 41, 42, 58.

7. Investiture, par la Chine, des rois d'Annam qui ont régné de 1674 à 1761. — La Chine fait rendre des honneurs funèbres aux rois d'Annam. — Délimitation des frontières du côté de K'aï-hoa.

Le roi Lê-huyên-tong-muc mourut en 1674. *Lê-gia-tông-my*[1] lui succéda; les communications avec la frontière annamite étaient encore interceptées; l'empereur de la Chine ne put donc envoyer des fonctionnaires porter des prières devant la tablette funéraire du défunt. Le roi Lê-gia-tông-my mourut en 1682; son frère et successeur *Lê-hi-tông*[2] ayant fait parvenir cette nouvelle à Pékin, l'empereur de la Chine désigna l'année suivante, 1683, un officier du Ministère des rites et un académicien pour aller porter en Annam ses présents mortuaires, rendre les honneurs funèbres aux deux rois morts et conférer l'investiture royale à Lê-hi-tông. A la mort de celui-ci, son fils et successeur *Lê-du-tông*[3] fit part de cet évènement à la cour de Chine qui fit rendre les honneurs funèbres au feu roi et conférer, en 1719, l'investiture à Lê-du-tông. Ce prince eut un différend avec le gouvernement chinois au sujet de la délimitation de *K'aï-hoa*,[4] district chinois situé dans la partie sud-est du Yun-nan : il fut obligé, en 1727, de

[1] En chinois: Li-wei-ting 黎維禔, 1672 à 1675.

[2] En chinois: Li-wei-tcheng 黎維正, 1675 à 1705.

[3] En chinois: Li-wei-tao 黎維祹, 1705 à 1729. L'omission du nom de son prédécesseur, le roi Lê-hon-duc-công ou Vinh-khanh, 1729 à 1732, indique que ce dernier, étant mort avant d'avoir reçu l'investiture, n'a pas été reconnu par la Chine.

[4] 開化.

faire des excuses à l'empereur; celui-ci, tenant compte du caractère respectueux de la démarche du roi, le confirma dans la possession du territoire de quarante li (quatre lieues) indûment occupé par les Annamites.

La cour de Chine ayant appris la mort de Lê-du-tông fit rendre au défunt, en 1731, les honneurs funèbres d'usage; son successeur, *Lê-thuan-tông*,[1] reçut l'investiture royale en 1733. Ce prince ne régna que trois ans, la Chine lui fit rendre les honneurs funèbres de la même manière qu'à ses prédécesseurs (1737) et conféra, en même temps, l'investiture de la royauté d'Annam à *Lê-y-tông*,[2] frère du précédent. (Ce prince, après cinq ans de règne, abdiqua en faveur de son neveu *Lê-hiên-tông*[3] en 1740), ce ne fut qu'après la mort du roi démissionnaire que Lê-hiên-tông reçut de la Chine l'investiture royale (1761).[4]

8. *Les Nguyễn trahis sont chassés du Quảng-nam par les Trịnh. — Les nouveaux Nguyễn. — Nguyễn-huê. — Nguyễn-nhac.*

Les Trịnh tuèrent le fils de Lê-hiên-tông (roi de fait depuis l'abdication de son oncle, en 1740); ils s'emparèrent du sceau royal afin de pouvoir gouverner. Le roi n'eut plus bientôt que son palais pour tout royaume.

[1] En chinois: Li-wei-hou 黎維祜.

[2] En chinois: Li-wei-hoei 黎維禕, 1735 à 1786, aussi appelé Vinh-huu.

[3] En chinois: Li-wei-toan 黎維⿰示耑, 1740 à 1786, aussi appelé Canh-hung.

[4] Tout ce Chapitre 7 est tiré des documents officiels du Ta-ts'ing-hoei-tien.

Les troupes qu'entretenaient les Nguyễn dans leur principauté du Quâng-nam étaient supérieures à celles de leurs rivaux, les Trịnh. C'était pour ces derniers un sujet d'inquiétude. Les Trịnh, pressentant l'opposition que leurs desseins pouvaient rencontrer de ce côté, attirèrent à eux, en les corrompant, deux fonctionnaires du Quâng-nam, *Nguyễn-huê*[1] et *Nguyễn-nhac*[2] (membres de la famille de leurs adversaires). Ces deux (traîtres) consentirent à attaquer, dans *Huê,*[3] le prince du Quâng-nam et à en faire disparaître la race des Nguyên, à laquelle ils appartenaient. Dès lors *Trịnh-dŏng*,[4] chef des Trịnh, se proclama roi; Nguyễn-huê, chef des (nouveaux) Nguyễn, en fit autant et tous deux, devenus rivaux à leur tour, se firent la guerre. (Quant aux anciens Nguyễn, ils se refugièrent dans la Cochinchine méridionale.) Le roi légitime d'Annam, Lê-hiên-tông, était dans une situation on ne peut plus critique.

[1] En chinois: Joan-hoei 阮惠, frère cadet de Nguyễn-nhac; il se constitua roi sous le titre de Tae-tê-ouang 泰德王. Les historiens le désignent sous le nom de *Long-nhuong-đai-tuong-quân* ou « Grand chef des dragons de la terre rouge ».

[2] En chinois: Joan-yo 阮岳, frère aîné des trois Nguyên, surnommés Tây-son ou montagnards de l'ouest. Devenu roi en 1775, il prit le titre de Tchen-ts'ing-ouang 鄭靖王.

[3] Phu-xuân, en chinois Fou-tch'ouen 富春, nom du territoire de Hué, appelé aussi Choun-hoa-fou 順化府 et Tch'eng-t'iên-fou 承天府, est la capitale occidentale du Viet-nam, depuis l'année 1803.

[4] En chinois: Tchen-tong 鄭棟.

9. Refus du roi d'Annam de se soumettre à l'étiquette chinoise. — Réprimandes de la Chine. — Règles relatives au tribut.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, Lê-hiên-tông, roi, de fait, depuis l'abdication de son oncle en 1740, n'obtint de la Chine que vingt ans après, c'est-à-dire à la mort de son prédécesseur en 1761, l'investiture royale.

Lors de cette cérémonie, Lê-hiên-tông voulut se soustraire à l'étiquette chinoise que les rois ses devanciers avaient observée en présence des envoyés du Céleste Empire. Voici le décret daté de 1762 relatif à cet incident :

« Si, comme vassaux[1] recevant de Nous l'investiture, » les Princes d'Annam se montrent respectueux, Nous » leur accordons en retour notre amitié.

[1] *Fan* 藩, que je traduis par « vassal » veut littéralement dire « haie, tamis, grillage », comme si les états immédiatement voisins de la Chine en étaient aussi la haie. Appliqué à un fonctionnaire, 臣, il veut dire « gardien du trône » ou « défenseur des frontières ». Sous la dynastie des Song du Nord ce titre a été donné à certains feudataires voisins des frontières qui ne rendaient qu'hommage à la Chine, mais étaient considérés comme sujets chinois (Dictionnaire de W. Williams).

La situation actuelle de l'Annam vis-à-vis de la Chine me semble toute entière dans ce mot de *Fan* ou « *Haie* » : elle est là pour amortir le premier choc d'agresseurs pouvant venir de plus loin et, ainsi que l'histoire le démontre, c'est là que la Chine rejette, pour se les faire livrer ensuite ou s'en servir sur place, les épaves de ses révolutions. C'est ainsi qu'en 1873, la moitié de l'armée chinoise du Koang-si occupait Bac-ninh, Cao-bang et Lan-son avec le consentement de l'Annam. On comprendra d'après cela que le gouvernement chinois soit intéressé à tout faire pour maintenir ses voisins dans un certain état de faiblesse, à montrer vis-à-vis d'eux une certaine générosité tout en tenant à ce qu'il leur reste juste assez de force pour retarder des attaques du dehors.

D'autre part, la Cochinchine, en retour de sa condescendance et de son respect pour les traditions imposées par la Chine, est en paix avec un

« Le roi Lê-hiên-tông est l'héritier légitime du trône » d'Annam, aussi avons-Nous envoyé des fonctionnaires » pour lui conférer de Notre part l'investiture royale. A » l'arrivée de Nos représentants sur le territoire annamite, » ce prince entama des pourparlers en vue de ne faire » devant eux que cinq saluts : ce ne fut qu'après avoir » provoqué des réprimandes de la part de Nos envoyés » qu'il se résigna à se conformer à l'étiquette prescrite.

« Les coutumes de ce prince sont restées primitives; » il est donc naturel que son attitude en cette occasion » n'ait pas été satisfaisante. Quoiqu'il ait fini par se » rendre aux sommations qui lui furent adressées et » bien que, pour ce fait, nous le tenions quitte vis-à-vis » de Nous, le Ministère des rites n'en devra pas moins » faire savoir au roi d'Annam qu'il ne devra plus en» freindre la règle qui lui prescrit de faire trois age» nouillements et neuf prosternements devant ceux que » Nous accréditons à sa cour.

« Pour ce qui est des présents à faire à Nos en» voyés, il suffira, pour témoigner de la déférence du » gouvernement annamite, qu'ils soient composés des

voisin puissant qu'elle sait, en cas de lutte, ne pouvoir que blesser sans l'affaiblir et que rendre plus menaçant. Quant à la Chine, elle sent que pour conserver longtemps encore le rôle de puissance prépondérante, elle ne doit pas se montrer très difficile. Ce rôle de protectrice, ne serait-il que nominal, elle ne cherche cependant qu'à l'affirmer davantage selon ses moyens. C'est ainsi qu'en 1873, le gouvernement chinois disait : « Si nous » avons envoyé des troupes au Tong-king, c'est que nous en avions été priés. » — Si l'Annam nous a adressé cette prière, c'est que son territoire était » dévasté par les brigands. — L'Annam étant vassal de la Chine, nous ne » pouvions pas ne pas y envoyer de nos troupes pour y rétablir l'ordre ».

» produits du pays tels que aliments, tissus de coton, tissus » de soie.

« Il ne convient pas que l'Annam défraie nos Envoyés » des dépenses de leur voyage. En conséquence, Nous » ordonnons de rembourser au gouvernement de ce pays » les sommes qu'il a versées antérieurement à la pro- » mulgation du présent décret; cet argent devra être remis » à l'envoyé d'Annam lorsqu'il sera sur le point de re- » tourner dans ce royaume. »[1]

10. Dissensions entre les Trịnh (1786). Alliance de Trịnh-can et de Nguyễn-huệ. — Le général Cống-chinh. — Nguyễn-huệ circonvient le roi d'Annam, épouse sa fille, vole le trésor royal de Hanoï et s'enfuit au Quảng-nam. — Cống-chinh passe au service du roi légitime Lê-chiêu-tông; il est battu par Nguyễn-nham, lieutenant de Nguyễn-huệ. — Prise de Hanoï.

La guerre civile désolait l'Annam; Trịnh-dông, le chef des Trịnh, mourut en 1786. Les deux fils qu'il laissait, *Trịnh-tông*[2] et *Trịnh-cán*,[3] se firent la guerre. Trinh-cán envoya (auprès des nouveaux Nguyễn), dans la principauté du Quảng-nam, un de ses ministres nommé *Cống-chinh*[4] pour contracter une alliance (offensive et défensive) contre son frère Trịnh-tông, dont il voulait exterminer la race.

A cette époque les (nouveaux) Nguyễn venaient de recouvrer, dans le gouvernement du royaume des Lê, la situation que (les anciens) Nguyễn avaient occupée

[1] Tout ce Chapitre 9 est tiré du recueil officiel Ta-ts'ing-hoei-tien.

[2] En chinois: Tchen-tsong 鄭宗.

[3] En chinois: Tchen-kan 鄭軒.

[4] En chinois: Kong-tcheng 貢整.

(à la fin du XVI[e] siècle). Le roi Lê-hiên-tông (croyant avoir affaire aux représentants légitimes des anciens Nguyễn)[1] fit présent de deux villes à Nguyễn-hué et lui donna sa fille en mariage. Le roi mourut l'année suivante, 1787. Son petit fils *Lê-chiên-tong*[2] lui succéda.

Sur ces entrefaites, Nguyễn-hué retourna au Quâng-nam, emmenant avec lui tous les éléphants du roi après les avoir chargés des trésors de la cour des Lê. Il fuyait (après ce vol audacieux) laissant à (son allié) Cống-chinh le soin de garder la capitale orientale[3] de l'Annam (Hanoï). Ce ministre (que nous avons vu au service de Trịnh-cán) songea dès lors à relever la dynastie des Lê par l'abaissement du parti des Nguyễn. Cống-chinh, ayant obtenu du roi Lê-chiên-tông le commandement de ses troupes, reprit cinquante des éléphants volés, mais Nguyễn-nhac (frère de Nguyễn-hué), survenant à son tour, dépouilla ceux-ci de leur chargement dans un défilé important du Quâng-nam.

Nguyễn-hué, (le chef des nouveaux Nguyễn,) s'enferma dans la ville de Hué, qu'il fortifia en l'entourant de fossés profonds et de hauts remparts; puis il envoya son général *Nguyễn-nhậm*,[4] avec plusieurs myriades de soldats pour attaquer Cống-chinh dans la capitale des

[1] Voir Bouillevaux, l'Annam et le Cambodje, page 385. — Ce qui est entre parenthèses n'est pas dans le texte chinois.

[2] En chinois: Li-wei-tsi 黎維祁, 1786 à 1788 (mort à Pékin en 1798, d'après Bouillevaux).

[3] Tong-kinh, par opposition à Tay-kinh ou Si-king 西京, Capitale occidentale, voir les notes 2, p. 2; 2, p. 3; 3, p. 13.

[4] En chinois: Joan-jen 阮任.

Lê (Hanoï). Cống-chinh périt dans le combat. Le général Nguyễn-nhậm entra vainqueur dans Hanoï, d'où avait fui le roi Lê-chiên-tong.

11. Nguyễn-nhậm aspire à la royauté. — Nguyễn-hué le fait périr et rappelle le roi légitime fugitif. — Défiances de celui-ci.

Le premier soin du général Nguyễn-nhậm fut de mettre à l'abri d'un coup de main les points les plus exposés. Cela fait, il ne résista pas à l'envie de se proclamer roi. — Nguyễn-hué résolut de mettre à mort ce lieutenant infidèle. — Il lança ses armées sur Hanoï et, après la prise de cette place, il mit à mort Nguyễn-nhậm. Il invita ensuite le roi fugitif Lê-chiên-tong à remonter sur le trône de l'Annam. L'héritier des Lê n'avait sans doute pas oublié comment Nguyễn-hué s'était précédemment conduit à son égard (il avait ravi ses éléphants et le trésor royal); se méfiant donc, non sans raison, de cette proposition et de celui qui la lui faisait, le roi Lê-chiên-tong n'osa pas sortir de la retraite où il se tenait caché.

12. Destruction et pillage du palais d'Hanoï. Nguyễn-hué retourne à Hué.

Nguyễn-hué dut constater que les populations de l'Annam ne lui étaient pas favorables; il laissa une garnison de trois mille hommes dans Hanoï et crut prudent de regagner Hué, mais, avant son départ, il détruisit de fond en comble la résidence royale. Il en avait préalablement enlevé les femmes et les trésors, et ce butin fut chargé sur les navires qui le reconduisaient à Hué.

13. La famille royale se réfugie en Chine. — La Chine prend fait et cause pour le roi Lê-chiên-tong contre Nguyễn-huệ. — Proclamations en Annam du vice-roi de Canton Soun-che-i.

Le gouverneur du département de Cao-bằng était alors *Nguyễn-huy-túc.*[1] Ce fonctionnaire avait la garde de deux cents membres de la famille royale, parmi lesquels la mère et les femmes de Lê-chiên-tong. Il les fit éloigner tous de Cao-bằng sur des barques; ils gagnèrent ainsi la rivière *Po-nien,*[2] limite de la préfecture de *Long-tcheou,*[3] dépendant de la préfecture de *Taê-ping,*[4] dans le Koang-si.

Le vice-roi des *Deux Koang, Soun-che-i,*[5] et le gouverneur du Koang-si, *Soun-yong-tsing,*[6] informèrent l'empereur *Kien-long*[7] de l'arrivée des fugitifs sur le territoire chinois, ils demandèrent en même temps des instructions pour savoir s'ils devaient les accueillir ou les repousser.

Considérant que la famille royale de Lê avait toujours fidèlement observé ses devoirs de vassaux en envoyant tribut à la Chine, l'empereur décréta qu'on ne devait pas profiter des malheurs de cette famille pour tirer bénéfice de son territoire; qu'il convenait au contraire de faire une expédition militaire pour demander aux

1 En chinois: Joan-hoei-sou 阮輝宿.
2 博淰溪河.
3 龍州.
4 太平府.
5 孫士毅.
6 孫永清.
7 乾隆, 1736 à 1796.

Nguyễn raison des crimes qu'ils avaient commis et relever le gouvernement des Lê; qu'il fallait donner asile aux fugitifs dans la ville de *Nan-ning*[1] et enjoindre à deux fonctionnaires restés fidèles, les Annamites fugitifs *Lê-dông*[2] et *Nguyễn-đình-mai*,[3] de rentrer dans leur pays pour informer secrètement Lê-chiên-tong, leur maître, des intentions de la Chine à son égard.

Un autre décret de l'empereur ordonnait en même temps au vice-roi de Canton, Soun-che-i, de publier partout dans l'Annam des proclamations sommant les révoltés de faire sans retard leur soumission.

14. Le gouvernement chinois prend des mesures pour faire passer en Chine le roi Lê-chiên-tong. — Ce prince annonce un mouvement national en sa faveur.

Le roi Lê-chiên-tong avait deux frères; à l'heure du danger, ceux-ci avaient cherché leur salut dans la fuite; le premier, nommé *Lê-duy-trục*,[4] mourut dans la ville de *Tuyên-quang*,[5] le second, nommé *Lê-duy-chi*[6] vint du marché de *Po-pung*[7] faire acte de soumission; comme ce prince paraissait capable, le vice-roi Soun-che-i voulut lui confier la direction des affaires de l'Annam; mais l'empereur, craignant que cela ne donnât lieu plus tard

[1] 南寧府.
[2] En chinois: Li-tóng 黎侗.
[3] En chinois: Joan-ting-mei 阮廷枚.
[4] En chinois: Li-wei-sieou 黎維袖.
[5] En chinois: Shiuan-koang-tcheng 宣光城.
[6] En chinois: Li-wei-tche 黎維祉. L'abbé Bouillevaux l'appelle Hoàng-ba.
[7] 波蓬廠.

à des complications, rejeta cette combinaison. Il fut ordonné à un nommé *Tsen-i-tong*,[1] chef d'une tribu semi-indépendante de la sous-préfecture de Tien,[2] dans la province du Koang-si, de faire passer le roi Lê-chiên-tong sur le territoire chinois, de protéger sa personne, de réunir des volontaires et d'agir de concert avec Nguyễn-dình-mai (précédemment envoyé en mission auprès du roi).

En réponse à ce que ce Nguyễn-dình-mai avait été chargé de lui dire (des intentions de la Chine), le roi d'Annam faisait savoir à l'empereur que les fonctionnaires et les populations, tant des tribus que des départements qui n'étaient pas tombées au pouvoir de l'insurrection, rivalisaient d'efforts pour contenir les factieux et que, dans les marchés de la frontière annamite, plusieurs myriades de volontaires, subvenant à leur organisation militaire à l'aide de cotisations, s'étaient formés en milices, prêtes à éclairer la marche des armées de la Chine. A l'appui de ces déclarations, le roi envoyait à l'empereur des cartes de l'Annam.

15. Adresse du frère de Nguyễn-hué et autres Annamites au gouvernement chinois. — Ordre de commencer les opérations militaires. — Le vice-roi de Canton, Soun-che-i, commande en chef les troupes impériales en Annam.

Sur ces entrefaites, le frère cadet de Nguyễn-hué se présenta à la frontière chinoise. Il remettait, avec un tribut, une adresse signée de fonctionnaires et de sujets annamites qui, ignorant si le roi Lê-chiên-tong était

[1] 岑宜棟.
[2] 土田州.

encore de ce monde, demandaient que son père *Lê-duy-cân*, (fils de Lê-chiên-tong,)[1] fût mis à la tête du gouvernement et que sa mère et ses femmes, alors en Chine, fussent renvoyées en Annam.

L'empereur de la Chine se rappela, en cette occasion, combien Nguyèn-hué avait déjà abusé de la faiblesse et de la crédulité de Lê-hiên-tong; pénétrant les desseins de Nguyễn-hué, il comprit que cette dernière manœuvre n'avait pour but que de retarder l'entrée en campagne de l'expédition chinoise. L'empereur n'en mit donc que plus d'empressement à donner l'ordre au vice-roi de Canton, Soun-che-i, de faire avancer ses troupes sur le territoire annamite.

16. Chemins conduisant en Annam.

Trois chemins mènent de Chine en Annam:

Par le premier, qui est le plus direct, on débouche, de la frontière de la province chinoise du Koang-si, par la passe *Tcheng-nan-koan.*[2]

Par le second de ces trois chemins, on s'embarque à *Tsin-tcheou*[3] dans la province de Canton, on dépasse l'île *Ô-loi-sôn*[4] et on débarque sur le territoire annamite dans le département de *Haï-dong.*[5] Cet itinéraire

[1] En chinois: Vuong Hoang-sse Li-wei-kin 翁皇司黎維禶.
[2] 鎭南關.
[3] 欽州.
[4] En chinois: Ou-lei-chan 烏雷山.
[5] En chinois: Haï-tong-fou 海東府.

est celui que suivit l'armée navale chinoise sous la dynastie des *T'ang.*[1]

Par le troisième chemin, on débouche de la frontière du Yun-nan par les rapides *Lien-hoa*[2] du district de *Meung-tze,*[3] et on gagne par terre le fleuve annamite *Đaò-giang.*[4]

Cet itinéraire fut suivi par l'expédition de *Mou-tcheng*[5] sous la dynastie des Ming.

17. Les troupes impériales chinoises, formant trois corps d'armée, s'avancent en Annam.

C'est en novembre 1788 que le vice-roi de Canton Soun-che-i, assisté du général chinois *Shiu-che-heng,*[6] fit passer la frontière à dix mille hommes de troupes des deux Koang; huit mille hommes devaient marcher sur la capitale tandis que les deux mille autres devaient

[1] 唐, 618 à 905.

[2] Lien-hoa-t'an 蓮花灘. T'ân veut dire « rapide ».

[3] 蒙自縣 dans la préfecture de Linn-ngan. On connaît les tentatives faites par divers Français pour se rendre par eau de Hanoï au Yun-nan. On compte 18 jours par eau de Hanoï à Lao-kiê ou Lao-kai, en remontant le Song-ka ou fleuve rouge. On gagne ensuite Meung-hao par la rivière Nan-si, qui est sur la rive gauche du Song-ka; on ne peut remonter plus haut et il faut prendre la route de terre pour gagner Meung-tze. Dans les soixante milles qui séparent Meung-hao de la frontière, on trouve trente rapides dont trois très dangereux; à deux milles au-dessus de Meung-hao est un rapide encore plus dangereux. Ces détails, que je tiens de bonne source, expliquent suffisamment pourquoi cet itinéraire ne se trouve pas mentionné parmi ceux que m'ont fournis les auteurs chinois (Chapitres 52 à 56).

[4] 沱江, affluent du fleuve Shu-lüong, voir note, page 27.

[5] 沐晟, en l'année 1406.

[6] 許世亨.

former, dans le département annamite de *Lạn-sơn*[1] une réserve prête à marcher au premier signal.

Le général chinois *Ou-ta-king*[2] sortait en même temps du Yun-nan par la passe *Ma-pê-koan*,[3] dans la préfecture de Kaï-hoa et pénétrait en Annam; il arrivait dans le département de *Tuyên-hoa*[4] après un parcours de 1,100 lis (110 lieues). Cet itinéraire est un peu plus court que celui suivi par l'armée de Mou-tcheng sous la dynastie des Ming (en 1406).

18. Fou-kang-ngan, vice-roi du Yun-nan et du Koei-tcheou, est chargé du ravitaillement des troupes chinoises. — Décret de l'empereur à ce sujet.

Fou-kang-ngan,[5] alors vice-roi des provinces chinoises du Yun-nan et du *Koei-tcheou*,[6] demanda à être employé dans cette expédition; l'empereur répondit qu'une armée ne comportait pas deux chefs, mais il lui accorda la permission de résider sur la frontière pour s'y occuper de l'intendance générale de l'armée. A ce sujet, l'empereur décréta que l'Annam, aussi épuisé qu'il l'était par des troubles, ne pouvant pas subvenir à l'entretien du corps expéditionnaire chinois, il fallait, pour assurer

[1] En chinois: Leang-chan 諒山. C'est le Koang-tcheou 廣州 de la dynastie des Song, lorsque Ti-tsing 狄青, en 1053, s'empara du Kouen-louen-koan 崑崙關, situé à l'est de la ville de Nan-ning au Koang-si (note de l'auteur Wei-yuan).

[2] 烏大經.

[3] 馬白關, marquée sur les cartes de F. Garnier.

[4] En chinois: Shiuan-hoa-tchen 宣化鎮.

[5] 富綱安, le même sans doute que J. Barrow appelle Fou-chang-tong et qu'il rapporte avoir vu à Pékin.

[6] 貴州.

20. Une colonne chinoise du Koang-si passe le fleuve Tho-xüong et chasse l'ennemi de ses positions.

L'ennemi s'était retranché dans l'importante position (dite) des *Trois fleuves;*[1] les généraux chinois Chang-ouei-cheng et Tsing-tcheng, à la tête d'un millier d'hommes, s'avancèrent, à l'aube, jusqu'au fleuve *Tho-xüong-giang;*[2] l'ennemi se retira sur la rive sud pour la couvrir. Les troupes chinoises réparèrent avec des bambous le pont flottant que les rebelles avaient coupé derrière eux. Elles atteignirent ainsi la rive sud. Il faisait un épais brouillard, au milieu duquel les révoltés s'entretuèrent. Les soldats impériaux, ayant passé le fleuve jusqu'au dernier, firent un grand carnage.

21. Combat de Trü-thach. — Le contingent cantonnais passe le fleuve Thị-caû, tourne la position de l'ennemi et le met en fuite.

Le 12 décembre 1788, c'est-à-dire deux jours après cette victoire remportée par Chang-ouei-cheng, le général chinois Tchang-tchao-long avec son contingent cantonnais battait à son tour l'ennemi à *Trụ-thạch;*[3] le 15, il faisait avancer ses troupes jusqu'au fleuve *Thị-caû-giang.*[4] Ce fleuve est très large; sa rive sud, appuyée au pied d'une montagne, est plus haute que la rive nord; profitant

[1] Tam-giang 三江, un des *Lô* de la province de Son-tây. Voir Chapitre 54.

[2] En chinois: Cheou-tchang-kiang 壽昌江, le même que le Xüong.

[3] En chinois: Tchou-che 柱石.

[4] En chinois: Che-kieou-kiang 市球江, sans doute le même que le fleuve Thi-kieû.

de cette disposition du terrain, l'ennemi avait installé de l'artillerie sur la rive sud afin de rendre impraticable l'établissement d'un pont. Le général Tchang-tchao-long feignit de vouloir en jeter un sous le canon même des rebelles et, comme il avait remarqué que les coudes nombreux du fleuve les empêchaient de voir loin, il put, sans leur donner l'éveil, faire passer sur l'autre rive deux mille de ses soldats, à deux lieues plus haut, dans un endroit où le cours du fleuve était moins rapide.

Le 14, tandis que l'ennemi consacrait exclusivement ses efforts à empêcher l'établissement du pont, les deux mille hommes qui avaient franchi le fleuve la veille, tournaient la position défendue : tout à coup de grandes clameurs firent retentir la vallée; elles étaient poussées par les impériaux qui, descendant le versant de la montagne, tombaient à l'improviste sur les rebelles. Ceux-ci ne comprenant pas d'où leur venaient ces assaillants, furent pris de panique et se débandèrent.

22. Passage du fleuve Phú-lüong (Song-koï). — Entrée des impériaux dans Hanoï. — Le roi Lê-chiên-tong se présente dans le camp chinois, décembre 1788.

Le 19, on gagna le fleuve *Phú-lüong-giang*[1] (Song-koï) qui coule aux portes de la capitale royale. L'ennemi s'était retiré sur la rive sud après avoir dégarni la rive

[1] En chinois: Fou-leang-kiang 富良江 ou fleuve du Tong-king; appelé aussi Song-khê, Song-ha ou Song-coi; ces dernières dénominations s'appliquent plutôt à son cours supérieur. — L'empereur Tai-tsou, 1368 à 1399, délégua des fonctionnaires du Ministère des rites pour faire des oblations à l'esprit tutélaire de ce fleuve.

nord de ses bambous et de tous ses bois; de plus, il avait réuni sur la rive qu'il occupait tous les bateaux du fleuve.

Au désordre dont le camp des rebelles donnait de loin le spectacle, on pouvait juger de leur découragement.

Une centaine de soldats impériaux s'embarquèrent sur des batelets qu'on était allé chercher bien loin et, s'aventurant au milieu du fleuve, dès que la nuit fut venue, ils réussirent à se saisir d'une jonque de guerre sur laquelle purent prendre place plus de deux cents soldats; le général Shiu-che-heng en prit le commandement. Ils traversèrent le fleuve, et ramenèrent avec eux trente petites jonques sur lesquelles, en plusieurs voyages, on fit passer sur la rive sud deux mille hommes qui se divisèrent ensuite pour attaquer les retranchements des rebelles. Ceux-ci, que la nuit empêchait de se rendre compte du nombre des assaillants, furent pris de panique. On leur brûla plus de dix navires et l'on compta plusieurs dizaines d'officiers généraux et de nobles de troisième et quatrième classe parmi les prisonniers qui tombèrent entre les mains des impériaux.

Au lever du soleil, le corps d'armée chinois avait tout entier passé sur la rive sud. Des membres de la famille royale et les populations venant au-devant de leurs libérateurs se tenaient agenouillés de chaque côté de la route.

Le vice-roi de Canton Soun-che-i et le général Shiu-che-heng entrèrent dans la ville de Hanoï, rassurèrent les esprits par leurs proclamations et rentrèrent ensuite dans leur camp.

De son côté, le roi Lê-chiên-tong expédia une adresse de remercîments à l'empereur Kien-long. Il lui demandait, par la même occasion, la permission de se rendre à Pékin pour le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance.

L'empereur répondit: « qu'il laisserait le roi venir lui » rendre hommage, après que le rétablissement de l'ordre » dans son royaume lui permettrait de gouverner par lui- » même. »

24. Résumé des opérations militaires en Annam. — Récompenses accordées par l'empereur.

Les événements que nous venons de raconter se résument donc comme il suit:

Profitant de ce que les populations de l'Annam étaient restées fidèles à la famille royale de Lê, l'armée impériale se fit guider par les milices indigènes venues de tous les marchés.

Deux généraux chinois, qui s'étaient récemment signalés dans une expédition à l'île de Formose[1] (Tchang-tchao-long et un autre appelé aussi Tchang) purent, à la tête d'environ dix mille hommes, pénétrer au cœur de l'Annam et délivrer la capitale, avant même que le contingent chinois de la province du Yun-nan, commandé par Ou-ta-king, eut eu le temps de les rejoindre.

Un décret conféra au vice-roi de Canton le titre de comte de première classe avec le titre de « Vaillant tacticien ».[2]

[1] Taê-ouan 臺灣.
[2] Meou-yong-kong 謀勇公.

Shiu-che-heng fut fait baron de première classe. Les autres généraux et officiers reçurent également des titres nobiliaires ou de l'avancement, à titre de récompense.

25. Soun-che-i, commandant en chef de l'armée chinoise, projette une expédition à Hué malgré l'opposition de la cour de Pékin.

Nguyễn-hué s'était retiré dans son repaire du Quâng-nam; le vice-roi conçut le projet de construire des navires pour aller l'y châtier.

A cette occasion, le gouverneur de la province chinoise du Koang-si, Soun-yong-tsing, rapporta à l'empereur qu'il y a deux cents lieues de Hanoï au Quâng-nam et que déjà, rien que pour assurer à chaque étape le ravitaillement de dix mille hommes entre la frontière du Koang-si (Tcheng-nan-koan) et Hanoï, il ne fallait pas moins de cent mille hommes.

Considérant que l'Annam, ravagé comme il l'avait été, avait d'autant moins de ressources que les preuves nombreuses données par le gouvernement des Lê de sa faiblesse et d'une décadence sans égale étaient autant d'indices de mauvais augure; que la longeur de la route rendrait trop pénible le ravitaillement des troupes; que le long temps qu'il leur faudrait pour atteindre l'ennemi suffirait à les user; considérant enfin, qu'il serait déraisonnable d'entreprendre une telle expédition, l'empereur Kien-long ordonna de faire rentrer ses troupes en Chine.

Soun-che-i, ambitionnant la gloire de s'emparer de Nguyễn-hué, ne fit pas repasser la frontière à son corps

d'armée. Ayant eu l'imprudence de licencier les troupes et les milices indigènes, la situation des forces qui lui restaient dans Hanoï, était précaire.

26. Retour offensif de Nguyễn-hué. — L'armée chinoise surprise dans Hanoï. — Fuite des impériaux. — Soun-che-i traduit en jugement.

Les (nouveaux) Nguyễn exactement informés de ce qui se passait, sortirent tous de leur retraite vers la fin de l'année pour tenter de surprendre une fois encore la capitale de l'Annam. Ils annonçaient qu'ils venaient se soumettre. L'armée impériale ajouta foi à ce mensonge impudent et ne conçut aucune inquiétude.

Le (26 janvier 1789) jour du nouvel an chinois, l'armée chinoise se livrait à des réjouissances; soudain, au milieu de la nuit, on apprit que les soldats des Nguyễn arrivaient en masse. Il en résulta un grand tumulte, à la faveur duquel les assaillants, dont les forces étaient supérieures en nombre, firent avancer en bon ordre leur artillerie, composée de grandes pièces de canon portées à dos d'éléphants. Les impériaux s'entretuèrent dans l'obscurité. — Le roi Lê-chiên-tong prit la fuite avec sa famille. — Le contingent chinois du Yun-nan en entendant la canonnade avait battu en retraite. — Le vice-roi de Canton Soun-che-i regagna, en fuyant, la rive nord du fleuve Phú-lüong; il coupa, derrière lui, les ponts de façon que le corps d'armée des généraux Shiu-che-heng et Tchang-tchao-long dut rester abandonné sur la rive sud. Il en advint que plus de dix mille hommes, généraux, officiers, soldats et valets d'armée, se poussant

27. Nguyễn-huệ se concilie les bonnes grâces du gouvernement chinois. — Il règne sous le nom de Nguyễn-quâng-binh et reçoit l'investiture royale. — L'ex-roi Lê-chiêu-tông se retire à Pékin. — Il est fait fonctionnaire chinois de quatrième classe.

Nguyễn-hué se rendait compte des complications qui pouvaient résulter de ses succès : il avait à redouter une nouvelle intervention des troupes chinoises, circonstance dont ne manqueraient pas de profiter les Siamois, avec qui il était en guerre. Ces appréhensions lui firent prendre le parti de se présenter à la frontière chinoise, pour faire amende honorable au gouvernement chinois et lui demander d'accepter sa soumission.

Nguyễn-hué avait changé son nom en celui de Nguyễn-quâng-binh.[1] Il envoya son neveu Nguyễn-quâng-hiên[2] présenter une adresse et un tribut à la cour de Pékin : il disait, dans cette pièce, que les Nguyễn possédaient depuis neuf générations la principauté du Quâng-nam dont le royaume d'Annam était l'ennemi; que sa situation

» les Lê et les Nguyễn, furent vainqueurs ou vaincus suivant qu'ils possé-
» daient ou non le Quâng-nam et Hué.

» Lors de notre expédition sur Hanoï le corps d'armée du Koang-si » aurait dû marcher ostensiblement sur cette capitale de l'est, tandis que » d'autres troupes expédiées du Yun-nan à travers le pays des Meung ou » Mois, et passant par Thuy-vi-chau auraient été se joindre aux Siamois » pour combiner avec eux une attaque contre le Quâng-nam et s'emparer » de Hué. Nguyễn-hué eût été cerné et serait infailliblement tombé entre » nos mains, ce qui eût prevenu tous nouveaux troubles. On n'était pas ex- » cusable, en entreprenant une pareille expédition, de ne pas tenir compte » des circonstances politiques et des conditions stratégiques du sol sur le- » quel nous opérions. »

[1] En chinois: Joan-koang-p'ing 阮光平, appelé aussi Quâng-trung: voir note 1, page 2.

[2] En chinois: Joan-koang-shiên 阮光顯.

vis-à-vis du roi de ce pays n'était pas celle d'un serviteur vis-à-vis de son maître, et qu'ils avaient leurs conflits comme jadis l'état de Man avec l'état de Tchou (états d'importance, si mince qu'ils pouvaient tenir l'un et l'autre sur chacune des cornes d'un limaçon)[1] que, par conséquent, ce n'était pas à la Chine qu'il aurait l'audace de résister. Il demandait aussi la permission de se présenter en personne à la cour l'année suivante, 1790, et s'engageait à bâtir entre la Chine et l'Annam un temple où il sacrifierait aux mânes des généraux et soldats morts en combattant; Nguyễn-hué terminait son adresse en disant qu'ayant appris le prochain voyage à Pékin d'un envoyé siamois, il suppliait la Cour Céleste de fermer l'oreille aux fables qu'il débiterait à son sujet.

Le vice-roi Fou-kang-ngan, de son côté, adressa dans le même sens et à plusieurs reprises, des rapports à la cour.

L'empereur reçut favorablement la requête de Nguyễn-hué, car il y avait dans le fait de Lê-chiên-tông, dépouillé une seconde fois de ses états et n'ayant pas même pu conserver son sceau et ses lettres d'investiture, une preuve certaine que le ciel s'était décidément prononcé contre la famille des Lê et que celle-ci ne pouvait plus régner. D'un autre côté, Nguyễn-hué, en demandant à venir se présenter en personne à la cour, faisait là une demarche sans précédent sous le règne des Mạc et des Lê, puisque ces princes annamites s'étaient toujours

[1] 蠻觸自爭. Citation d'un livre intitulé Nan-hoa-kin 南華經, attribué à Tchoang-tze 莊子, disciple de Lao-tze.

contentés de faire représenter leur personne par l'or qu'apportaient à Pékin leurs envoyés; de plus, le sud n'avait jamais suffisamment justifié l'intérêt dont il a été l'objet sous les cinq dernières dynasties chinoises; les familles qui régnèrent sur l'Annam : les Khúc, les Kiều, les Ngô, les Đinh, les Lý, les Trần,[1] les Lê, n'ayant fait que se dévorer successivement les unes les autres, on dut sous les dynasties précédentes, réduire l'Annam en provinces et districts chinois; on ne put réussir d'avantage par ce moyen à rendre stable le gouvernement de ce royaume.

Voici un décret impérial de 1789 que reproduit le Ta-ts'ing-hoei-tien au sujet de l'avènement de Nguyễn-huệ :

« Après une révolution, le roi Lê-chiên-tông a perdu » son sceau royal et s'est enfui; les Annamites ont alors » reconnu Nguyễn-quâng-binh (Nguyễn-huệ) comme chef » du gouvernement. Nguyễn-quâng-binh se soumet à la » Chine et demande la permission de venir à Pékin » contempler Notre Auguste Majesté, ordre est donné à » Tch'eng-lin,[2] grand-juge de la province du Koang-si, » d'aller lui conférer en notre nom l'investiture de la » royauté d'Annam et de lui remettre un sceau d'argent » doré surmonté d'un chameau. »

Quant au prince détrôné Lê-chiên-tông, il fut fait fonctionnaire chinois de quatrième classe; on l'inscrivit comme tel sur le rôle des bannières tartares de Pékin.

[1] En chinois Kiu 曲, Kiao 矯, Ou 吳, Ting 丁, Li 李, Tch'en 陳.
[2] 成林.

» ment à sa respectueuse requête, désire venir à Pékin » Nous remercier lui-même et Nous offrir l'expression » des souhaits qu'il fait pour Notre prospérité. Nous le » lui accordons.

» Quant au tribut extra-réglementaire que le roi Nous » adresse, Nous pensons, tout en regardant cette atten- » tion comme une marque de son attachement, que son » avènement est de date trop récente pour que l'envoi » de deux tributs au lieu d'un, ne constitue pas un trop » lourd surcroît de dépense. Considérant cependant, que » ces deux tributs ont déjà passé la frontière chinoise » et que, si Nous ne daignions les accepter l'un et » l'autre, le roi d'Annam pourrait croire que Nous re- » poussons les marques de sa fidélité, Nous les accep- » tons à la condition que celui des deux tributs qui est » extraordinaire, tiendra lieu du tribut réglementaire dû » à la prochaine échéance. »

Le second de ces tributs était composé de vingt lingots d'or, cent lingots d'argent, cent pièces de taffetas indigène, cent pièces de gaze, six défenses d'éléphant.

28. Les compagnons d'exil de l'ex-roi Lê-chiên-tông demandent à retourner en Annam pour rejoindre un corps de partisans commandé par un frère de l'ex-roi. — Démarche de l'empereur en faveur de Lê-chiên-tông.

En ce temps-là (1789), l'ex-roi Lê-chiên-tông vivait tranquille à Pékin. Quatre de ses anciens ministres dont le nommé Lê-đống, s'étaient refusés à se raser la tête à la mode tartare et à prendre le costume chinois.

Ils dirent que Lê-duy-chi,[1] frère de Lê-chiên-tông, d'autres parents du roi et des fonctionnaires restés fidèles, s'étaient réunis pour se défendre à la tête d'une armée très nombreuse composée de leurs partisans. Ils exprimèrent le désir d'aller se joindre à eux pour tenter de rendre à leur maître son trône.

Voici ce que pensa l'empereur sur ce point:

« Si Lê-dông et ses compagnons d'exil manifestent » ainsi le désir de s'éloigner, ce n'est ni dans l'espé- » rance d'une condition plus prospère ni par dégoût » d'un sort malheureux, c'est mû par leur fidèle atta- » chement à ceux qu'ils servent; mais Nguyễn-quâng- » binh (Nguyễn-hué) s'étant soumis et ayant reçu de » Nous l'investiture de la royauté d'Annam, il n'y a » pas lieu de revenir sur ce fait. Nous ordonnons » cependant à Nguyễn-quâng-binh de faire conduire en

[1] Appelé aussi Hoâng-ba. Il s'était réfugié dans les montagnes, du côté du Koang-si, sur les frontières de la Chine. Il put y former une petite armée avec les Tong-kinois fidèles et les sauvages du pays : il lutta avantageusement contre les Tayson pendant plusieurs années. . . . Ce prince (Ong-hoang-ba) est probablement l'aïeul des prétendants de la famille Lê qui font, de temps en temps, des apparitions dans le Tong-king. (Bouillevaux, Cochinchine et Cambodje. 1874, page 390.)

Depuis lors, les Lê furent effacés des archives de Pékin et ainsi fut détruit ce grand fantôme de plusieurs siècles. Ce qui reste maintenant des Lê est, on peut le dire, partout et nulle part : chaque année des partis s'agitent en leur nom dans les provinces du nord, justement parce qu'ils sont introuvables. C'est toujours au moment que le riz renchérit et que la misère augmente, que les mouvements ont lieu pour se traduire en vols et en rapines. . . . Si un véritable Lê sortait des forêts sur le vieil éléphant à anneaux d'or qui attend encore son retour à l'entrée de Bác-ninh et de Ké-chợ, tous les chefs actuels, désolés, s'éverturaient à prouver que ce n'est pas lui. (Notes historiques sur la nation annamite, par le P. Le Grand de la Liraye. 1866.)

» Chine la femme, les concubines, les frères, les sœurs
» de l'ex-roi Lê-chiên-tong afin d'éviter leur dispersion. »

Cette demarche devait rester sans résultat.

29. Le nouveau roi d'Annam Nguyễn-quâng-binh assiste, à Pékin, aux fêtes données à l'occasion de la naissance de l'empereur. — Présents qu'il apporte. — A son retour en Annam il défait le frère de Lê-chiên-tông et remporte des victoires dans le Vien-chan.

En 1790, c'est-à-dire la cinquante-cinquième année de Kien-long, Nguyễn-quâng-binh (Nguyễn-hué) vint à la cour de Chine exprimer ses souhaits pour la prospérité de l'empereur; il prit part à un banquet et à des réjouissances dans les jardins du palais des Eaux-chaudes[1] (Gê-ho-eurl).

Dans les cérémonies auxquelles il assista, le nouveau roi d'Annam eut son rang marqué entre les princes tartares de première classe et ceux de la seconde;[2] c'est simultanément avec eux qu'il s'acquitta des cérémonies d'usage (trois agenouillements et neuf prosternements). L'empereur daigna lui accorder des costumes de cour et conférer (à son fils *Hoang-thuy*[3] l'investiture d'héritier du trône d'Annam), 1790.

[1] 熱河; c'est dans ce palais que se réfugia l'empereur Hien-fong en 1860.

[2] Il en serait de même du roi Tu-duc, s'il venait à Pékin. Le sceau qu'il tient de la Chine lui marque cette place entre les princes de premier rang et ceux du second. Voir note 1, page 9.

[3] Le texte chinois dit seulement « investir ». Nguyễn-quâng-binh avait reçu l'investiture royale à Hanoï, à la date du 1er décembre 1789. Il ne peut donc être question de l'investiture princière de son fils, nommé Hoang-thuy, d'après Bouillevaux, et appelé plus tard Nguyễn-quâng-tâng 阮光纘 (1792).

Voici ce que disent les documents officiels du Ta-ts'ing-hoei-tien, relativement à cette visite de Nguyễn-huệ à Pékin:

« En 1790, Nguyễn-quâng-binh (Nguyễn-huệ) vint avec » son fils et des fonctionnaires présenter à l'empereur ses » félicitations à l'occasion de l'anniversaire de la nais-» sance de Sa Majesté. Ils apportèrent leurs compliments » en vers à mètres fixes et en vers libres sur deux vo-» lumes dont le papier était pointillé d'or; ils apportèrent » aussi des sceptres d'or de congratulation, des dragons » d'or, des cerfs d'or, des paons d'or, des vases d'ar-» gent, de la corne de rhinocéros, de l'ivoire, des chape-» lets parfumés, de l'aloës, du taffetas indigène, de la » toile fine et deux éléphants dressés. »[1]

[1] John Barrow dans son «Voyage à la Cochinchine (en 1793)» parle dans les termes suivants de la visite de Nguyễn-huệ à Pékin:

«Comme Frédéric de Naples, quand il fut créé duc d'Anjou par Louis XII, » le prince fugitif de Tung-quin abandonna ses droits et accepta le titre » déshonoré de mandarin de la Chine. Ensuite on envoya dans toutes les » formes une invitation à Quang-tung (Nguyễn-huệ) de se rendre à Pékin. » Cependant le général fut sur ses gardes et, craignant d'autant plus que » ce ne fut une ruse du vice-roi pour s'emparer de sa personne, qu'il se » défiait naturellement d'un ennemi honteusement vaincu, il balança d'abord » pour savoir s'il devait s'avancer jusque là; puis, consultant un de ses » généraux qui avait sa confiance, il fut décidé entre eux, que ce serait cet » officier qui irait à la cour de Chine, sous le nom du nouveau roi de » Tung-quin et de Cochinchine. Celui-ci fut reçu à Pékin avec tous les hon-» neurs dus à un souverain, comblé de présents suivant l'usage, et confirmé » dans le titre de roi des royaumes unis de Tung-quin et de Cochinchine, » considérés désormais comme tributaires de l'empereur de Chine. Quand » ce fantôme de roi fut de retour à Hué, Quâng-tung (Nguyễn-huệ) fut » très embarrassé de la conduite qu'il avait à tenir; enfin, voyant qu'il » était impossible de garder longtemps un secret qui avait eu tant de con-» fidents, il crut que le plus sûr, et peut-être le seul moyen pour empêcher » l'empereur de la Chine de découvrir le tour qu'il lui avait joué si

Pour exprimer sa reconnaissance de la permission qu'il avait eue de contempler le céleste visage de Sa Majesté, le roi offrit à l'empereur de nouveaux présents, des sceptres d'or de congratulation, de l'ivoire, de la cannelle, des bougies parfumées, du taffetas indigène.

Nguyễn-hué (ne tarda pas à) rentrer dans son royaume, (car dès) l'année suivante, 1791, il défaisait complètement Lê-duy-chĩ; et, la même année, les armées du royaume de *Vien-chan*[1] lui abandonnaient leurs dépouilles.

30. Nguyễn-quâng-binh remercie l'empereur de l'accueil qu'il a reçu à Pékin.

Pour remercier encore une fois la cour de l'accueil qu'elle lui avait fait l'année précédente (1790), Nguyễn-quâng-binh (Nguyễn-hué) lui envoya un nouveau tribut, en retour duquel Kien-long chargea l'envoyé annamite de porter à son maître, à titre de bienfait, de l'orfèvrerie d'or et un caractère « *Cheou* » (longevité),[2] écrit de la main même du Fils du ciel.

» heureusement, était de se défaire de son ami et de tous ceux qui l'avaient » accompagné. Cet événement eut lieu en 1779. ... Il est bon de dire au » lecteur, que j'ai tiré la plus grande partie des détails que je viens de » donner, et de ceux qui vont suivre, d'un mémoire manuscrit de M. Barisy, » officier français d'un grand mérite qui commandait une frégate au service » de Caung-shung (Gia-long) ». — Traduction de Malte-Brun, tome II, pages 199 et 221. — John Barrow relate qu'en 1793, il avait eu occasion de causer avec *un secrétaire du gouvernement de la Chine résidant à Touranne.*

[1] En chinois: Ouan-siang-kouo 萬象國, royaume des dix mille éléphants.

[2] 壽.

Le roi d'Annam tint à reconnaître également cette nouvelle faveur, aussi envoya-t-il une mission porter à Pékin de nouveaux présents.

31. Nouvelles règles concernant l'envoi du tribut annamite à Pékin

En 1792, Nguyễn-quang-binh Nguyễn-huệ envoya des fonctionnaires à Pékin pour prier l'empereur de fixer les époques auxquelles le tribut annamite devait être présenté. A cette occasion, les envoyés de Nguyễn-quang-binh remirent à la cour des présents parmi lesquels on distinguait une grande quantité de produits de Vien-chan, des livres sur l'art militaire et une histoire du règne de Lê-chiên-tong.

Le Ministère des rites et le Conseil privé furent saisis de la requête du roi. Ils proposèrent à l'empereur d'exiger de l'Annam un tribut bisannuel au lieu du tribut trisannuel qui avait été de règle depuis 1663. Ils proposèrent également d'exiger que la visite d'hommage due jusqu'alors tous les six ans, fût faite tous les quatre ans. L'empereur sanctionna ces propositions, mais il déclara que bien que les quantités d'or et d'argent que l'Annam devait apporter en tribut, fussent fixées par les lois, et que les produits du sol devant y être joints, eussent été aussi spécifiés, le roi d'Annam serait dorénavant dispensé du tribut d'or et d'argent en considération de la plus grande fréquence des envois; que, quant aux autres parties qui les composent telles que aloës etc. etc., si on ne peut en réunir la quantité fixée, cela ne devra donner lieu à aucune observation de la part du gouvernement

chinois; il suffira que le roi d'Annam envoie ce qui lui sera le plus commode, comme, par exemple, du taffetas et des soieries indigènes, sans s'astreindre à une règle invariable, « car, » dit le décret de l'empereur, « Nous » tenons plus compte de l'intention du roi que de la » qualité de ses envois. Le roi connaît Nos sentiments » et ne doit voir dans ces décisions qu'une marque des » bonnes intentions dont Nous sommes animé à son égard ».

32. Craintes du gouvernement chinois lors de la mort du roi Nguyễn-quâng-binh en 1792. — Mission du grand-juge Tch'eng-lin en Annam. — Préparatifs de défenses sur la frontière chinoise.

Nguyễn-hué mourut vers le mois de mars ou avril 1792. Son fils Nguyễn-quang-báng (Hoang-thuy), âgé de quinze ans, lui succéda; (sa demande d'investiture parvint à la cour de Pékin l'année suivante, 1793; elle était accompagnée d'un tribut spécial composé de dix lingots d'or, dix lingots d'argent, quatre défenses d'éléphants, quatre cornes de rhinocéros, deux cents pièces de taffetas indigène).

(C'est à cette époque que parut le décret dont voici la teneur:)

« Considérant que l'établissement du gouvernement » des Nguyễn est de date récente, et qu'une certaine » agitation règne encore parmi les populations de l'An- » nam, agitation d'autant plus grande que Nguyễn-nhạc » (oncle du nouveau roi) est encore dans le Quâng-nam; » considérant aussi que la jeunesse du roi est, dans ces » circonstances, un motif d'inquiétude d'autant plus fondé

» que toutes ses troupes sont exclusivement entre les » mains d'un nommé Ngô-vân-sõ[1] (qui en dispose à sa » guise); considérant enfin que, dans de telles circon- » stances, il importe d'être prêt à parer à toute fâcheuse » éventualité, l'empereur charge Fou-kang-ngan, vice-roi » des provinces chinoises du Yun-nan et du Koei-tcheou, » de mettre en état de défense les frontières méridio- » nales. »

L'empereur envoyait en même temps en Annam Tch'eng-lin, grand-juge de la province chinoise du Koang-si, pour rendre les derniers devoirs au roi défunt, conférer l'investiture royale à son successeur et se rendre compte de l'état politique intérieur du royaume.

33. Honneurs funèbres rendus par ordre de l'empereur au feu roi Nguyễn-quâng-binh. — Compte rendu de la mission de Tch'eng-lin en Annam.

L'empereur, qui se souvenait avec plaisir de la visite d'hommage que lui avait faite à Pékin le feu roi, fit allouer à titre de don mortuaire une somme de trois mille onces d'argent (environ 24,000 fr.) et rédigea de sa propre main l'éloge funèbre de Nguyễn-quâng-binh (Nguyễn-hué).

A son retour de sa mission en Annam, le grand-juge provincial Tch'eng-lin rapporta à l'empereur que la situation intérieure du pays était satisfaisante. Les préparatifs de défense sur la frontière chinoise furent en conséquence suspendus.

[1] 吳文楚.

chinois; il suffira que le roi d'Annam envoie ce qui lui sera le plus commode, comme, par exemple, du taffetas et des soieries indigènes, sans s'astreindre à une règle invariable, « car, » dit le décret de l'empereur, « Nous » tenons plus compte de l'intention du roi que de la » qualité de ses envois. Le roi connaît Nos sentiments » et ne doit voir dans ces décisions qu'une marque des » bonnes intentions dont Nous sommes animé à son égard ».

32. Craintes du gouvernement chinois lors de la mort du roi Nguyễn-quâng-binh en 1792. — Mission du grand-juge Tch'eng-lin en Annam. — Préparatifs de défenses sur la frontière chinoise.

Nguyễn-hué mourut vers le mois de mars ou avril 1792. Son fils Nguyễn-quang-báng (Hoang-thuy), âgé de quinze ans, lui succéda; (sa demande d'investiture parvint à la cour de Pékin l'année suivante, 1793; elle était accompagnée d'un tribut spécial composé de dix lingots d'or, dix lingots d'argent, quatre défenses d'éléphants, quatre cornes de rhinocéros, deux cents pièces de taffetas indigène).

(C'est à cette époque que parut le décret dont voici la teneur:)

« Considérant que l'établissement du gouvernement » des Nguyễn est de date récente, et qu'une certaine » agitation règne encore parmi les populations de l'Annam, agitation d'autant plus grande que Nguyễn-nhạc » (oncle du nouveau roi) est encore dans le Quâng-nam; » considérant aussi que la jeunesse du roi est, dans ces » circonstances, un motif d'inquiétude d'autant plus fondé

» que toutes ses troupes sont exclusivement entre les » mains d'un nommé Ngô-vân-sõ[1] (qui en dispose à sa » guise); considérant enfin que, dans de telles circon- » stances, il importe d'être prêt à parer à toute fâcheuse » éventualité, l'empereur charge Fou-kang-ngan, vice-roi » des provinces chinoises du Yun-nan et du Koei-tcheou, » de mettre en état de défense les frontières méridio- » nales. »

L'empereur envoyait en même temps en Annam Tch'eng-lin, grand-juge de la province chinoise du Koang-si, pour rendre les derniers devoirs au roi défunt, conférer l'investiture royale à son successeur et se rendre compte de l'état politique intérieur du royaume.

33. Honneurs funèbres rendus par ordre de l'empereur au feu roi Nguyễn-quâng-binh. — Compte rendu de la mission de Tch'eng-lin en Annam.

L'empereur, qui se souvenait avec plaisir de la visite d'hommage que lui avait faite à Pékin le feu roi, fit allouer à titre de don mortuaire une somme de trois mille onces d'argent (environ 24,000 fr.) et rédigea de sa propre main l'éloge funèbre de Nguyễn-quâng-binh (Nguyễn-hué).

A son retour de sa mission en Annam, le grand-juge provincial Tch'eng-lin rapporta à l'empereur que la situation intérieure du pays était satisfaisante. Les préparatifs de défense sur la frontière chinoise furent en conséquence suspendus.

[1] 吳文楚.

Le Ta-ts'ing-hoei-tien donne le fragment suivant du rapport de l'envoyé Tch'eng-lin :

« A mon arrivée à *Gia-quît*[1] sur le territoire anna-» mite, le prince héritier envoya des fonctionnaires civils » et militaires de tous grades pour rendre hommage aux » châsses à dragons expédiées par Votre Majesté. Deux » jours après, j'arrivais à Thàn-long-thành (Hanoï) où, » conformément à mes instructions, j'ai conféré l'investi-» ture de la royauté d'Annam à Nguyễn-quang-hiễn, à » la grande joie des fonctionnaires et du peuple, recon-» naissants envers Votre Majesté.

» Le roi m'a dit que son père, en mourant, avait » exprimé qu'il était inutile de transférer ses restes à » Ngaî-an,[2] et qu'il préférait qu'ils reposassent sur les » bords du *Lac occidental*,[3] car ce lac est de dix jours » plus voisin que Ngaî-an de la frontière chinoise Tcheng-» nan-koan, et le roi tenait à être enseveli le moins loin » possible de Votre Majesté. »

L'empereur de la Chine, touché de ce dernier souvenir, accorda au roi défunt le titre honorifique posthume de « Loyal et Fidèle ». Il chargea en outre les envoyés annamites qui se trouvaient à Pékin d'emporter dans leur pays un éloge funèbre en vers gravé sur du

[1] En chinois: Kia-kiu 嘉橘.

[2] En chinois: I-ngan 義安.

[3] Le Lac occidental dont il est parlé, est près de Hanoï; le général Ma-yuan, l'an 42 de notre ère, rapporte que les milans *(Milvus melanotis)* qui passaient au-dessus de ce lac, appelé aussi Lang-po 浪泊, tombaient asphyxiés par les vapeurs qu'il exhale (Ngan-nan-t'ou-chouô).

jade. Le roi Nguyễn-quâng-tsan le fit transcrire sur une pierre devant la tombe de son père.

En 1796, un envoyé annamite chargé d'apporter un tribut extraordinaire de remercîment et de félicitation, mourut à Pékin. L'empereur fit donner, pour lui rendre les honneurs funèbres, une somme de trois cents onces d'argent (environ 2,400 fr.); des officiers chinois furent chargés d'escorter le corps jusqu'en Annam.

34. Dangers de la baie de Thuan-hoa. — Exactions du gouvernement annamite. — Piraterie organisée par ce gouvernement.

La baie de Thuan-hoa (Hué) est la clef de la principauté du Quâng-nam, apanage des Nguyễn (depuis le XVII[e] siècle); le Ciampa[1] et Siam en sont limitrophes avec la mer au sud-ouest.

[1] 占城, en chinois Tchan-tch'eng; en annamite Chiêm-thanh qui s'appelait sous la dynastie des T'ang (618 à 905) Tchan-pou-lao ou Chiêm-bât-lao 占不勞, Tchan-pô ou Chiêm-ba 占婆; la résidence du roi s'appelait Chiêm-thanh ou « cité de Chiêm ». Sous le règne de Tche-tê (756), le nom du royaume fut changé en celui de Hoan-tsi ou Hưỡn-ngật 環迄; sous les Tcheou et les Song (951 à 1278), Chiêm-thanh ou Tchan-tcheng fut adopté comme dénomination du royaume et le tribut fut régulièrement envoyé à la Chine. Koubilai, fondateur de la dynastie mongole des Yuan, mécontent de l'opposition que rencontrait sa suprématie, envahit la contrée; il vainquit ses armées, mais n'arriva jamais à la subjuguer complètement. En 1369, Hong-vou, le fondateur de la dynastie des Ming, fit notifier par un envoyé son avènement au trône. Le roi nommé Ataa avait déjà envoyé une adresse à la cour de Chine avec un tribut d'éléphants et de tigres. ... Il est mentionné dans les chroniques chinoises que sous le règne de Yong-lô, en 1408 et en 1412, l'eunuque Tcheng-ho fut envoyé deux fois à la cour de Ciampa. Les rois d'Annam semblent avoir annexé cet état à leur royaume vers la fin du XV[e] siècle. (Mayers, China Review, Chinese explorations of the Indian Ocean during the XV[th] century).

Les navires marchands que le vent jette dans cette baie, ne pouvant plus en sortir qu'avec le vent d'ouest, on en profitait pour s'emparer abusivement de leur cargaison. Si, d'aventure, des navires chinois s'y fourvoyaient, ils devaient faire abandon d'une moitié de leur chargement, en paiement des droits de la moitié qui leur était laissée. C'est pour ces motifs que les navires de tous pays, ceux des étrangers à Cheveux rouges, comme ceux de Siam et de Ciampa, se gardaient d'approcher des côtes du Quâng-nam.

Comme son père, Nguyễn-quang-táng, ne régnait que par la force des armes; aussi leurs finances étaient-elles d'autant plus nulles que les navires marchands ne fréquentaient plus leurs ports.

Plus de cent navires annamites commandés par douze généraux, prirent la mer et, sous le prétexte d'aller prélever des impôts de guerre, ces officiers se mirent à la recherche d'une foule de vagabonds sans aveu qui écumaient les mers de Chine. Se les étant attachés par des grades, des fonctions remunérées et des honneurs, ils leur confièrent des navires et des armes; puis ils se firent guider par eux sur les côtes des provinces chinoises du Fou-kien,[1] du Koang-tong, du Kiang-sou[2] et du Tche-kiang;[3] il en résulta que vers 1796 toutes ces provinces se plaignaient à l'empereur de ce que parmi les pirates qu'on faisait prisonniers, il se trouvait des

[1] 福建 ou Minh 閩.
[2] 江蘇.
[3] 浙江.

chefs militaires et des généraux annamites nommés régulièrement et munis d'un sceau par leur roi.

L'empereur fit demander des explications au gouvernement annamite: celui-ci affirma avec persistance que ces faits avaient eu lieu à son insu.

35. Nguyễn-phuoc-anh, sous le nom de Gia-long, fonde la dynastie aujourd'hui régnante à Hué. — Descendant des anciens Nguyễn, il défait les usurpateurs, leur reprend le Đong-naï et Hué. — Envoi par la Chine d'une armée d'observation sur la frontière. — Gia-long ayant achevé la conquête de l'Annam, se déclare vassal de la Chine. — Le Việt-nam.

A cette époque, Siam, ayant un différend avec le Quâng-nam, s'était entendu avec un certain *Nguyễn-phuoc-anh,*[1] prince de *Đong-naï*[2] (Basse-Cochinchine) et parent, par les femmes, de la famille détrônée des Lê. Ce personnage qui s'était d'abord appelé *Chûng,*[3] avait dû se réfugier à Siam; le roi de ce pays lui donna sa sœur cadette en mariage, et lui prêta l'assistance de ses troupes; grâce à cela, Nguyễn-phuoc-anh rentra en possession du territoire de Dong-naï, et devint, de jour en jour, plus puissant; considéré comme représentant légitime des anciens Nguyễn, il livra de fréquents combats aux nouveaux Nguyễn (Nguyễn-hué et les siens), enfin il reprit sur ceux-ci Phu-xuan (Hué) l'ancienne capitale de ses aïeux; du même coup, Nguyễn-phuoc-anh livra au gouvernement chinois plusieurs pirates

[1] En chinois Joan-fou-ing 阮福映.
[2] En chinois Nong-naï 農耐; voir page 51, note 1.
[3] En chinois Joan-tchong 阮種.

sortis de la lie de la population chinoise, et il renvoya à la cour de Pékin le sceau doré et le livre d'investiture que l'empereur avait fait remettre à Nguyễn-quang-hiển en 1793. Ces objets avaient été trouvés lors de la prise de Hué.

Parmi les pirates livrés à la Chine se trouvait un certain *Mô-fou-koan*[1] qui avait reçu du gouvernement annamite le titre de prince et le grade de général.

Ces faits se passaient en 1799 (quatrième année du règne de l'empereur Kia-tsing).

« Nguyễn-quang-binh (Nguyễn-hué) et son fils Nguyễn-
» quang-táng, bien qu'à Notre service comme vassaux
» de la Cour Céleste, ont recherché des aventuriers et
» donné asile à des traîtres, afin d'apprendre d'eux le
» brigandage. On ne peut être plus ingrat. Ils n'ont pu
» garder ni leur royaume, ni leur capitale, ni leur livre
» d'investiture, ni leur sceau; la soudaineté de leur chute
» indique suffisamment qu'ils sont anéantis pour toujours ».

Ainsi s'exprima l'empereur; le même décret ordonnait au vice-roi de Canton, *Ki-tsing*,[2] de se rendre à la passe Tcheng-nan-koan dans le Koang-si et de maintenir, sur la frontière, une armée d'observation jusqu'à ce que Nguyễn-phuoc-anh eût achevé la conquête de l'Annam, ce qui eut lieu en janvier 1803.

Nguyễn-phuoc-anh (plus connu sous le nom de *Gia-long*), chargea des fonctionnaires d'aller porter tribut

[1] 莫扶觀.
[2] 吉慶.

à la cour de Pékin et de faire savoir à l'empereur que la guerre qu'il venait de terminer, n'avait été entreprise que pour venger la famille précédemment régnante de Lê à laquelle il appartenait, et qu'il avait des droits sur le territoire de Đồng-naï, dépendant autrefois de l'état de Việt-thường.[1]

De plus, Nguyễn-phuoc-anh priait l'empereur de daigner donner un nom aux états qu'il venait de réunir. Sa Majesté fit alors paraître un décret changeant le nom d'Annam en celui de Yue-nan (Việt-nam) qui désigne aujourd'hui toute la Cochinchine; elle fit aussi rédiger des lettres patentes et graver un sceau d'argent doré surmonté d'un chameau, et enfin elle ordonna au grand-juge de la province du Koang-si de se rendre en Việt-nam, accompagné des envoyés de ce pays, pour conférer l'investiture royale à Nguyễn-phuoc-anh.

Ce nom de *Việt-nam* (qui désigne le royaume de Cochinchine tel qu'il est constitué aujourd'hui) perpétue le souvenir de la réunion de l'An-*nam* à l'état de *Việt-thường*.

[1] 越裳, en chinois: Yue-chang. Quant à 農耐, en chinois Nông-nai, c'est le nom que les Chinois empruntent à la prononciation annamite pour représenter celui de Đông-nai (champ de chefs), ancienne appellation de la Basse-Cochinchine. (Petrus Trương-vinh-ký.) Il en est sans doute de même pour les caractères Yue-chang.

[2] 越南. On voit d'après ce qui suit qu'on ne peut guère traduire les deux mots *Yue* et *Nan* (ou *Việt* et *Nam*) par «royaume du *sud au-delà*», et qu'il est plus à propos de traduire par «*royaume uni de Việt et de Nam*».

36. Dispositions relatives au tribut (1803). — Composition des tributs.

Nguyễn-phuoc-anh demanda à la cour de Chine des instructions relativement au tribut qu'il aurait à lui présenter. L'empereur décréta que, ainsi qu'il avait été décidé en 1792, le Việt-nam devait envoyer à Pékin un tribut tous les deux ans et rendre hommage tous les quatre ans.

Le décret ci-dessous, daté de 1803, extrait du Ta-ts'ing-hoei-tien, fixe comme il suit la composition du tribut :

« Sur la proposition du ministère des rites, le tribut » ordinaire bisannuel que doit envoyer le Việt-nam sera, » conformément à Nos décisions, composé de :

» 600 onces d'aloës ligneux,
» 1200 onces de parfum Sou-siang,
» 4 défenses d'éléphants,
» 4 cornes de rhinocéros,
» 600 pièces de soierie,
» 200 pièces de cotonnade,
» 90 livres de grains de paradis,
» 90 livres de noix d'arec.

» Les tributs de félicitation devront être composés de :

» 4 défenses d'éléphants,
» 4 cornes de rhinocéros,
» 300 pièces de soierie,
» 100 pièces de cotonnade.[1]

» Conformément au décret de 1781, le gouvernement » de Việt-nam est dispensé d'accompagner d'un tribut

[1] Voir le Chapitre 58.

les remercîments ou les requêtes qu'il aurait à adresser à la cour de Pékin ».

Les nouveaux Nguyễn, successeurs des Lê, n'ont donc régné qu'une dizaine d'années, après lesquelles ils ont été renversés à leur tour par les anciens Nguyễn; ce sont ceux-ci qui apportent encore aujourd'hui tribut à la Chine.[1]

37. La Chine rapatrie à ses frais les émigrés annamites et les restes de l'ex-roi Lê-chiên-tong (1804).

Les ministres annamites et les membres de la famille Lê qui se trouvaient en Chine, exprimèrent le désir de rentrer dans leur patrie (1804). L'empereur y consentit. Il les chargea de la translation des restes de l'ex-roi Lê-chiên-tong[2] qui était mort (à Pékin en 1798).

[1] L'ouvrage dont je donne ici la traduction a été publié en 1842; mais il a été dûment constaté que le roi Tụ-dúc, au moins, représentant légitime des anciens Nguyễn, a toujours fidèlement envoyé son tribut à Pékin. Le dernier envoyé annamite, porteur du tribut, a quitté Pékin à la fin d'août 1877. (Voir Chapitre 50.) Il n'est pas douteux, non plus, que tous les rois qui se sont succédé de Gia-long à Tụ-dúc inclusivement ont reçu de la Chine leur investiture dans la forme exposée plus loin, au Chapitre 40. Voici la liste de ces princes avec la date de leur investiture respective:

Gia-long	嘉隆	ou Nguyễn-phuoc-anh	阮福映,	1804.
Minh-mang	命明	ou Nguyễn-phuoc-giào	阮福皎,	1822.
Thiêu-tri	紹治	ou Nguyễn-phuoc-tuyen	阮福璇,	1842.
Tụ-dúc	嗣德	ou Nguyễn-phuoc-thi	阮福時,	1849.

Tous ces princes se sont fait reconnaître par la Chine, qui a envoyé des ambassadeurs à Ke-cho, capitale du Tong-king, pour leur conférer l'investiture. Tụ-dúc seul, à cause de sa jeunesse et de craintes de soulèvement dans les populations, a obtenu que la cérémonie de l'investiture se fît à Hué. (Legrand de la Liraye, *Notes historiques.*)

[2] Lê-chiên-tong était mort à Pékin en 1798, suivant Bouillevaux.

(Il fut donné de l'argent à tous les parents du défunt; plusieurs d'entre eux servaient sous les bannières impériales à Nan-king, à Je-ho, à Tchang-kia-k'eou. Des Annamites qui avaient été exilés à I-li et au fleuve Amour furent également rapatriés et reçurent des secours d'argent.)

38. Tentative des Anglais en Annam (1808).

Le gouvernement annamite, dès ses débuts, s'était montré contraire à l'opium et au catholicisme; aussi les navires de commerce n'avaient-ils plus accès, depuis longtemps, au Quâng-nam.

Des officiers anglais demeurant dans l'Inde, ayant appris le récent avènement des (anciens) Nguyễn, crurent ce moment favorable pour faire franchir le fleuve Phú-lương à plus de dix de leurs navires de guerre. Les Annamites dissimulèrent leurs jonques dans les affluents du fleuve; on ne voyait pas un homme à dix lieues à la ronde.

Lorsque les navires anglais furent arrivés à la hauteur de la capitale orientale (Hanoï), plus d'une centaine de jonques annamites rentrèrent de nuit dans le cours inférieur du fleuve; coupant ainsi toute retraite aux Anglais, elles les attaquèrent et leur brûlèrent les sept ou huit navires qui s'étaient avancés de la sorte.

Quant à ceux qui étaient restés à l'embouchure, ils eurent peur et disparurent, mais honteux de rentrer ainsi dans leur pays, ils firent voile vers la province de Canton et attaquèrent sans succès Ngao-men

(Macao)[1] puis ils se retirèrent. Ces faits se passaient la treizième année du règne de Kia-tsing (1808), lorsque Ou-chiong-koang gouvernait la province des deux Koang.[2]

39. Remise par des envoyés chinois d'une lettre de l'empereur de la Chine au roi d'Annam (Cérémonial).

L'empereur nommera un délégué et un délégué-adjoint. A leur approche de la frontière annamite, le roi enverra au-devant d'eux des fonctionnaires chargés de les attendre respectueusement.

Les fonctionnaires annamites recevront avec respect la « châsse à dragons »[3] contenant les documents impériaux, c'est-à-dire que, devant elle, ils feront trois agenouillements et neuf prosternements (en frappant la terre de leur tête).

[1] 澳門.

[2] 吳熊光. En 1802, les Anglais occupèrent Macao de crainte que les Français ne vinssent l'attaquer. Les autorités chinoises réclamèrent; les Anglais alors, ayant reçu la nouvelle que la paix avait été conclue, évacuèrent l'île. *Ils y retournèrent toutefois en 1808 :* les Chinois se plaignirent aussitôt et exigèrent que les Anglais se retirassent. L'amiral anglais voulut remonter jusqu'à Canton avec des barques armées pour traiter avec le vice-roi, mais il fut repoussé et, voyant que le commerce serait interrompu s'il persistait à y rester, il rembarqua sa troupe et retourna à Calcutta. . . . Les autorités célébrèrent cette victoire et, pour en conserver le souvenir, firent élever un monument et même un fort. (D. Sinibaldo de Mas, *La Chine et les Puissances chrétiennes*, tome II, fol. 13.) — Ceci confirme en partie le dire de l'auteur; je regrette de n'avoir rien trouvé de relatif à la tentative des Anglais au Tong-king dans les ouvrages français et anglais à ma disposition.

[3] Long-ting 龍亭. Ces palanquins, beaucoup plus grands que nos chaises à porteurs, en Chine, ont environ deux mètres de haut sur cinquante centimètres de large. Ils sont ouverts de quatre côtés, leur toit est recouvert de soie jaune, et leurs montants sont ornés de dragons.

Ils feront un agenouillement et trois prosternements devant l'envoyé de Chine et son adjoint.

Le jour même de l'arrivée de la mission sur le territoire annamite, les pièces émanées de la cour de Chine et les objets que daignera envoyer l'empereur, seront déposés dans l'hôtel qu'occuperont les délégués chinois.

Après avoir renouvelé les saluts d'usage devant ces objets, les délégués du roi d'Annam feront trois prosternements devant les envoyés de Chine, saluts que ces derniers ne devront pas dispenser les délégués annamites de leur faire.

Le jour dont on sera convenu pour la lecture des pièces de chancellerie, le roi d'Annam, accompagné du prince héritier et des fonctionnaires, se rendra à l'hôtel des envoyés de Chine pour faire une digne réception aux lettres impériales et à la châsse aux dragons.

Après s'être acquitté des saluts d'usage devant ces objets, le roi retournera chez lui, ce n'est qu'alors que les lettres dans leur châsse à dragons et les présents impériaux dans une voiture *ad hoc* seront portés à la demeure royale.

Le cortège des envoyés chinois sera précédé des emblêmes impériaux, de tambours et de musiciens. *Les envoyés chinois passeront par l'ouverture centrale des portes;*[1] suivis de ce qu'ils sont chargés de remettre, ils

[1] Les portes sont percées de trois ou cinq ouvertures; l'ouverture centrale, en Chine, est exclusivement réservée à l'empereur ou à ses délégués quand ils sont *porteurs de pièces émanées de lui.* Il en fut ainsi, au moins, lorsqu'on s'occupait, en 1872, du mariage de l'empereur T'ong-tche. L'année

graviront les marches de la salle royale, au milieu de laquelle on aura préalablement disposé une table jaune flanquée de deux autres tables. C'est sur celle du milieu que seront déposées les lettres impériales, les deux autres seront destinées à recevoir les présents que daigne envoyer l'empereur.

Le roi, le prince héritier et les fonctionnaires annamites salueront ces objets par trois agenouillements et neuf prosternements, après quoi ils se relèveront et se placeront à genoux devant la place où seront déposées les lettres impériales pour en entendre la lecture. Une fois cette lecture terminée, les lettres impériales seront replacées sur la table et le roi fera un salut de trois agenouillements et neuf prosternements et se relevera. Les envoyés chinois se retireront; le roi et son entourage les reconduiront jusque dehors, puis le roi rentrera chez lui.

40. Investiture royale des princes annamites. — Honneurs funèbres accordés par la Chine lors de la mort d'un roi d'Annam.

S'il s'agit de la remise d'un livre d'investiture royale à un prince annamite après lecture d'une oraison funèbre,

suivante, en 1873, lors de la réception solennelle des ambassades occidentales à la cour de Pékin, on ne put obtenir que le passage par une ouverture latérale. J'ai vu dans « *Le tour du monde (Huit jours d'ambassade à Hué* », par M. Brossard de Corbigny, Nos 889, 890) que le roi Tự-dúc n'a pas fait, sur ce point, plus de concessions que son suzerain, dont il favorise les représentants plus que les nôtres. Ces sortes de choses, peut-être futiles pour nous, sont très importantes aux yeux des Orientaux. Il serait juste que l'ouverture centrale des portes fût accessible, sinon aux envoyés occidentaux, du moins aux lettres de créance dont ils sont porteurs. Ce ne serait plus que pour se retirer qu'ils passeraient par une porte latérale.

on procèdera d'abord dans le temple des ancêtres des rois d'Annam; on disposera la tablette[1] du roi défunt dans la partie orientale du temple, de manière qu'elle regarde l'occident.

L'oraison funèbre impériale sera disposée au milieu du temple; le délégué chinois et son adjoint se tiendront debout de chaque côté.

Les offrandes mortuaires en argent ou soieries que daignera envoyer l'empereur seront rangées sur la table où sera dressée la tablette du roi défunt.

Le prince héritier d'Annam et ses fonctionnaires auxiliaires feront trois agenouillements et neuf prosternements, ils iront ensuite se placer à la gauche de la tablette ancestrale.

Pendant la lecture de l'oraison funèbre impériale, le prince et sa suite seront à genoux.

Après que l'oraison funèbre aura été incinérée à la place consacrée à cet usage, le prince et sa suite recommenceront leurs saluts et les délégués chinois se retireront.

La cérémonie de l'investiture devra avoir lieu dans la salle principale du palais et d'une manière conforme à ce qui précède (Chapitre 39) pour la remise de lettres impériales. Ce ne sera qu'après avoir reçu l'investiture, qu'un prince annamite pourra se faire reconnaître comme roi, faire part de son avènement aux divinités

[1] C'est une tablette étroite et haute d'une trentaine de centimètres, posée verticalement sur un support. Le nom du défunt s'y trouve écrit, c'est ainsi qu'elle personnifie la personne du mort.

chaque province devra faire accompagner d'officiers de confiance l'envoyé annamite jusqu'à la province voisine. Au retour de la mission annamite, on procédera de la même façon en déléguant les mêmes officiers jusqu'à ce qu'elle ait repassé la frontière. C'est, par l'exhibition de leur lettre et des tributs dont ils seront porteurs, que les envoyés annamites feront constater leur identité. C'est après qu'elle aura été dûment reconnue par le vice-roi et le gouverneur de province qu'il sera permis aux envoyés annamites de se mettre en route.

Il fut décrété en 1667 que le tribut de l'Annam devait passer par T'aê-p'ing-fou, dans la province du Koang-si.

En 1726, l'empereur *Yong-tcheng*[1] décida qu'à l'avenir les envoyés annamites, porteurs du tribut, seraient munis d'un laissez-passer du gouverneur du Koang-si et se rendraient à Pékin par eau en passant par les provinces du Hou-koang,[2] celle de Kiang-si et celle du Chantong.[3]

Lorsqu'ils quitteront la capitale, on leur délivrera un nouveau laissez-passer pour s'en retourner par le même chemin.

(Décret de 1726.)

Jusqu'à présent, le paiement du voyage des missions étrangères a donné lieu à toutes sortes d'abus; Nous avons dû déjà rendre un décret à ce sujet. Il ne devra

[1] 雍正, 1723 à 1736.
[2] 湖廣, le Hou-nan et le Hou-pei.
[3] 山東.

pas être accordé aux dites missions plus que le chiffre fixé par les réglements. Cependant, l'Annam envoyant de très loin des représentants pour féliciter les souverains de la Chine à l'occasion de leur avènement, il convient qu'à titre de bienfait de Notre part, il leur soit accordé davantage pour leurs frais de route.

En 1797, le vice-roi des deux Koang annonça que l'Annam envoyait son tribut et que, cette fois, ses envoyés, modifiant l'itinéraire convenu, avaient passé par eau à travers les deux Koang et la préfecture de Tchao-tsing de la province de Canton, pour ensuite débarquer à Cha-tsing,[1] dans la province du Kiang-si, et de là se rendre à Pékin.

En 1804, les envoyés annamites, porteurs du tribut, vinrent par terre par la passe Tcheng-nan-koan et par Pin-shiang-tcheou[2] dans le Koang-si, pour se rendre de là par eau à Pékin.

42. Formalités à remplir lors de l'arrivée du tribut à Pékin.

A l'arrivée à Pékin des envoyés étrangers, porteurs du tribut, le bureau des interprètes[3] enverra au ministère

[1] 沙井.

[2] En chinois: Pin-shiang-tcheou 憑祥州, dans le Koang-si.

[3] 四譯館. Ce bureau des interprètes a été fondé en 1407. On y enseigna l'annamite à partir de l'année 1469 jusqu'en 1748, époque à laquelle il fut décidé que, l'Annam faisant usage de la langue chinoise dans ses adresses et documents officiels, il n'y a pas lieu de traduire ses écrits, que le cours d'annamite sera supprimé et que le vice-roi du Koang-si pourvoira de linguistes les missions annamites se rendant à Pékin.

L'hôtel du bureau des interprètes dépend du ministère des rites; jusqu'en 1790, les envoyés annamites y étaient logés, mais depuis lors, ils demeurent dans un bâtiment appartenant à la surintendance de la cour

des rites l'inventaire des objets composant le tribut; l'administrateur du bureau, après les avoir examinés, les fera garder par ses employés.

Le ministère des rites demandera à l'empereur qu'ordre soit donné à l'intendance de la cour de prendre livraison des dits objets, que les éléphants soient remis à la direction des équipages de la cour et les chevaux aux grands-écuyers, que les sabres, les fourrures etc. etc. soient remis au dépôt de la guerre.

Le soufre restera entre les mains des vice-rois et gouverneurs des provinces par lesquelles aura dû passer la mission étrangère.

En 1718, il fut décrété que, l'éloignement de l'Annam rendant très pénible le transport des objets lourds, cet état sera dispensé du tribut de cornes et d'ivoire, l'Annam pourra également se dispenser de faire ouvrer son or et son argent.

Le tribut sera dorénavant laissé entre les mains du trésorier de la province du Koang-si. Si l'empereur désire s'en faire envoyer une partie pour son usage, l'intendance de la cour en écrira au gouverneur afin que ses officiers soient chargés de l'apporter à Pékin.

(Nei-ou-fou). Cette administration s'occupe d'eux conjointement avec le ministère des rites. Actuellement encore et depuis 1790, les Coréens habitent seuls l'hôtel du bureau des interprètes, seuls maintenant ils relèvent exclusivement du ministère des rites.

L'administrateur du bureau des interprètes est en même temps « directeur de l'étiquette »; bien que les interprètes pour l'annamite soient remplacés par des linguistes du Koang-si, il n'en continue pas moins de s'occuper de toutes les missions tributaires.

L'envoyé et les officiers de sa suite feront trois agenouillements et neuf prosternements; ils se relèveront et se retireront sous la conduite des membres du bureau des interprètes.

Les maîtres des cérémonies prendront les lettres annamites pour aller les remettre au Grand Conseil de l'empire.

44. *Réception solennelle d'une mission annamite à la cour de Pékin. — Réception particulière (Cérémonial).*

Lors des audiences solennelles à l'occasion de félicitations officielles, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, à l'occasion du solstice d'hiver, le préposé aux hôtes étrangers, l'administrateur du bureau des interprètes et autres introduiront l'envoyé annamite dans la salle d'attente située en face de la porte du midi.

Ils franchiront ensuite la porte Tchen-tou et, dès que tous les fonctionnaires du gouvernement auront rendu leurs hommages au souverain, dans la salle de la Souveraine Concorde, l'envoyé annamite et sa suite seront introduits. Ils iront prendre place dans la cour au bas de l'escalier menant à la salle du trône. Au commandement des huissiers, ils feront trois agenouillements et neuf prosternements.

En dehors de ces jours de réceptions générales, et s'il y a lieu de recevoir la mission annamite (en audience particulière) sur la proposition du ministère des rites, un des deux présidents de ce ministère, revêtu de son costume officiel, sera chargé d'introduire l'envoyé annamite

vêtu du costume de cour de son pays. Les linguistes porteront la robe écussonnée. Tandis qu'ils attendront à la porte du palais, l'empereur, revêtu de son costume ordinaire, se tiendra dans une salle autre que la salle d'honneur. Les gardes du corps et leurs officiers se tiendront, comme de coutume, à droite et à gauche du souverain.

L'envoyé annamite, suivi des linguistes, ayant été introduit, se placera dans la partie ouest de la cour au pied de l'escalier menant à la salle du trône. Il fera là trois agenouillements et neuf prosternements; il montera ensuite par l'escalier occidental. Un linguiste montera également et restera à genoux au seuil de la salle d'audience.

Si l'empereur daigne questionner l'envoyé, les demandes de Sa Majesté seront transmises par le président du ministère des rites au linguiste, qui les traduira à l'envoyé annamite. Les réponses de celui-ci seront transmises de la même manière à l'empereur.

Aussitôt l'audience terminée, on fera sortir l'envoyé.

Si l'audience doit avoir un caractère particulièrement amical, les fonctionnaires de service à la cour, mantchous et chinois, revêtiront leur robe brodée et leur surtout à écussons; ils se tiendront debout à la place que leur donne leur rang.

Après que le président du ministère des rites aura amené l'envoyé annamite au pied de la terrasse dans la cour, et que l'envoyé aura accompli les cérémonies d'usage, il sera introduit dans la salle du trône *par la*

porte de droite et ira prendre place à l'extrémité de la ligne que forment les fonctionnaires.

Les linguistes entreront à sa suite et se tiendront debout un peu derrière lui.

Quand l'empereur aura daigné le permettre, les officiers des gardes du corps, les princes préposés au service intérieur du palais, les fonctionnaires mantchous et chinois et le ministre des rites s'asseoiront après un prosternement. L'envoyé annamite fera comme eux.

Si l'empereur daigne faire donner le thé, tous les assistants feront un agenouillement et un prosternement au moment où l'on servira Sa Majesté.

Les gardes du corps serviront les hauts fonctionnaires chinois et l'envoyé annamite. Ceux-ci s'agenouilleront et feront un prosternement avant de recevoir le thé. Ils feront un nouveau prosternement après avoir bu.

Si l'empereur daigne questionner l'envoyé annamite, le président du ministère des rites fera comme plus haut.

Aussitôt que l'audience aura pris fin, le ministre des rites fera sortir l'envoyé d'Annam ; on le conduira dans la salle d'attente où, par ordre de l'empereur, on aura servi une collation. Après cette collation les membres du bureau des interprètes reconduiront l'envoyé chez lui et, le lendemain, dès l'aube, ce personnage ira faire acte de remercîment en dehors de la porte du midi. Les maîtres des cérémonies feront mettre en rangs les fonctionnaires de service. L'envoyé sera conduit dans la partie occidentale de la cour et là, le visage tourné vers le nord, il fera, conformément à l'étiquette et sur

le commandement des huissiers, trois agenouillements et neuf prosternements.

45. Réception, à la cour de Pékin, d'un envoyé annamite, membre de la famille royale d'Annam.

(Décret de 1736, rendu sur la proposition du ministère des rites.)

Lors des audiences accordées aux envoyés annamites, on ne leur sert du thé et on ne leur permet de s'asseoir que s'ils sont membres de la famille de leur souverain; leur rang ne différant pas alors beaucoup de celui de nos hauts fonctionnaires attachés à la cour, on les traite d'une manière amicale.

Ainsi donc, si l'Annam choisit comme représentant le prince héritier du royaume ou un frère du roi, on le traitera ici comme il est dit plus haut.

S'il ne s'agit que de simples envoyés, leur rang différant beaucoup de celui de nos hauts fonctionnaires de service à la cour, les dispositions ci-dessus ne leur sont pas applicables.

Le jour de la réception en audience d'un prince d'une famille royale étrangère, l'empereur prendra place sur son trône dans le palais K'ièn-ts'ing.[1] Les hauts fonctionnaires de service à la cour et les gardes du corps occuperont leur place habituelle. L'envoyé, suivi de son interprète, sera introduit par le ministre des rites; on le fera passer *par l'ouverture occidentale de la porte* K'ièn-ts'ing. Arrivé dans la partie occidentale de la

[1] 乾清.

cour, il fera trois agenouillements et neuf prosternements. Le président du ministère des rites le fera monter *par l'escalier occidental,* le conduira jusqu'à la salle d'audience K'ièn-ts'ing, et le fera agenouiller sur le seuil de la porte centrale. L'interprète s'agenouillera à une petite distance derrière l'envoyé.

Celui-ci se retirera aussitôt que l'empereur aura fini de le questionner, et on lui servira du thé. Il sera ensuite conduit à la porte du midi pour y faire acte de remercîment. L'empereur ne veut plus à l'avenir que le thé soit offert en sa présence aux envoyés et aux hauts fonctionnaires chinois et tartares de la cour, ni qu'il leur soit permis de s'asseoir.

Les présentes dispositions sont également applicables à la Corée et à Lieou-kieou.

46. Remise à un envoyé annamite des présents que lui accorde la cour de Pékin. (Cérémonial.)

On disposera une table sur la gauche du chemin central conduisant à la porte du midi.[1] On y déposera les présents impériaux.

Les membres du bureau des interprètes devront être en costume officiel, et l'envoyé annamite devra se présenter dans le costume de cour de son pays.

L'envoyé annamite, après avoir passé par l'ouverture orientale des portes Tchang-ngan,[2] et T'ièn-ngan[3] et

[1] 午門.
[2] 長安門.
[3] 天安門.

par celle appelée Toan,[1] ira se mettre debout devant la salle d'attente occidentale. Le président du ministère des rites se placera également debout au nord, derrière la table. Le préposé aux hôtes et les autres officiers de service se placeront de l'autre côté de la table, au sud, le visage tourné vers l'ouest; le censeur chargé du contrôle des cérémonies, les maîtres de cérémonies et les huissiers se rangeront, en se faisant vis-à-vis, à droite et à gauche de la voie centrale de la cour; deux officiers de service se tiendront au nord de la place destinée à l'envoyé annamite, ils auront le visage tourné vers l'est. Tous ces fonctionnaires devront être en costume de cérémonie.

Après que ces dispositions auront été prises et, au commandement des huissiers, on conduira l'envoyé dans la partie ouest de la cour. En s'y rendant, il maintiendra son visage tourné vers le nord. Au commandement d'avancer, de s'agenouiller, de se prosterner, il fera trois agenouillements et neuf prosternements.

Le préposé aux hôtes présentera les objets que l'empereur daigne donner à l'envoyé et à sa suite; les interprètes les passeront à l'envoyé, qui s'agenouillera pour les recevoir. Il les passera ensuite aux gens de sa suite: chacun s'agenouillera avant de les recevoir, les uns et les autres feront ensemble trois agenouillements et neuf prosternements et se retireront.

[1] 端門.

cour, il fera trois agenouillements et neuf prosternements. Le président du ministère des rites le fera monter *par l'escalier occidental*, le conduira jusqu'à la salle d'audience K'ièn-ts'ing, et le fera agenouiller sur le seuil de la porte centrale. L'interprète s'agenouillera à une petite distance derrière l'envoyé.

Celui-ci se retirera aussitôt que l'empereur aura fini de le questionner, et on lui servira du thé. Il sera ensuite conduit à la porte du midi pour y faire acte de remercîment. L'empereur ne veut plus à l'avenir que le thé soit offert en sa présence aux envoyés et aux hauts fonctionnaires chinois et tartares de la cour, ni qu'il leur soit permis de s'asseoir.

Les présentes dispositions sont également applicables à la Corée et à Lieou-kieou.

46. Remise à un envoyé annamite des présents que lui accorde la cour de Pékin. (Cérémonial.)

On disposera une table sur la gauche du chemin central conduisant à la porte du midi.[1] On y déposera les présents impériaux.

Les membres du bureau des interprètes devront être en costume officiel, et l'envoyé annamite devra se présenter dans le costume de cour de son pays.

L'envoyé annamite, après avoir passé par l'ouverture orientale des portes Tchang-ngan,[2] et T'ièn-ngan[3] et

[1] 午門.
[2] 長安門.
[3] 天安門.

par celle appelée Toan,[1] ira se mettre debout devant la salle d'attente occidentale. Le président du ministère des rites se placera également debout au nord, derrière la table. Le préposé aux hôtes et les autres officiers de service se placeront de l'autre côté de la table, au sud, le visage tourné vers l'ouest; le censeur chargé du contrôle des cérémonies, les maîtres de cérémonies et les huissiers se rangeront, en se faisant vis-à-vis, à droite et à gauche de la voie centrale de la cour; deux officiers de service se tiendront au nord de la place destinée à l'envoyé annamite, ils auront le visage tourné vers l'est. Tous ces fonctionnaires devront être en costume de cérémonie.

Après que ces dispositions auront été prises et, au commandement des huissiers, on conduira l'envoyé dans la partie ouest de la cour. En s'y rendant, il maintiendra son visage tourné vers le nord. Au commandement d'avancer, de s'agenouiller, de se prosterner, il fera trois agenouillements et neuf prosternements.

Le préposé aux hôtes présentera les objets que l'empereur daigne donner à l'envoyé et à sa suite; les interprètes les passeront à l'envoyé, qui s'agenouillera pour les recevoir. Il les passera ensuite aux gens de sa suite: chacun s'agenouillera avant de les recevoir, les uns et les autres feront ensemble trois agenouillements et neuf prosternements et se retireront.

[1] 端門.

47. Permission aux envoyés annamites de faire du commerce.

Les envoyés des pays tributaires, à l'exception de ceux de Lieou-kieou et de Corée, seront autorisés, après qu'ils auront été l'objet des bienfaits de l'empereur, à ouvrir marché tous les trois ou cinq jours. Ceux de Lieou-kieou et de Corée pourront commercer tous les jours. Le ministère des rites fera désigner par le ministre des finances les employés des magasins du palais qui seront chargés des achats de la cour.

Lors de la réception de la réponse du ministère des finances, il sera publié une proclamation et on désignera des officiers pour veiller à l'équité des transactions.

Les navires des pays tributaires qui viendraient en dehors des époques fixées pour la réception du tribut de leur nation seront considérés comme faisant du commerce illicite. Les vice-rois et gouverneurs devront les faire partir.

(Décret de 1665.)

Les envoyés tributaires sont autorisés à apporter des marchandises, mais les frais de transport resteront à leur charge. Ils pourront, si bon leur semble, en faire commerce à Pékin, mais, s'ils désirent trafiquer dans d'autres places, les vice-rois et gouverneurs devront déléguer des officiers pour surveiller les transactions et prévenir toute difficulté.

En 1775, l'envoyé annamite passant à Nan-kin voulut acheter du satin; rien ne s'y opposait; mais ayant agi

privément en cette circonstance, les marchands avaient surfait leurs prix d'une manière si exorbitante, qu'il devait infailliblement en résulter des discussions. En effet, les autorités durent intervenir.

L'envoyé annamite devra dorénavant fournir aux autorités la liste des articles qu'il désirera acheter. Ce seront les autorités qui se chargeront d'en faire l'acquisition.

En 1794, le roi de Cochinchine, appréciant les produits de l'industrie chinoise, commanda dans la province du Kiang-nan des robes brodées; il envoya quelqu'un avec des pouvoirs pour les faire exécuter. Cette personne était munie de pièces constatant que la commande était pour le roi; l'empereur, craignant de voir s'accroître les désirs de ce prince, de voir s'augmenter le nombre de ses commissionnaires, ce qui donnerait lieu à des embarras, décréta ce qui suit:

L'Annam envoyant tribut tous les deux ans, ses représentants vont et viennent sans cesse. Si le roi désire des vêtements brodés, qu'il les fasse acheter lors du voyage de ses envoyés.

Quand le roi aura quelque chose à faire acheter à Nan-kin, il devra prier le vice-roi des deux Koang de solliciter de l'empereur la permission pour l'envoyé annamite de modifier l'itinéraire réglementaire et de venir par eau en passant par Nan-kin.

Si le roi d'Annam n'a rien à acheter dans le Kiang-nan, ses envoyés devront, comme par le passé, se rendre à Pékin par le Hou-pei et le Ho-nan.

48. De ce qui est interdit aux envoyés annamites et à leur gouvernement.

Défense est faite aux étrangers de faire des présents aux vice-rois ou gouverneurs chinois.

Défense est également faite aux étrangers autorisés à faire du commerce, d'acheter des livres d'histoire, des satins du Thibet à grandes fleurs, noirs, jaunes, violets, des armes, du salpètre, de la corne.

Les marchands et les simples particuliers auxquels les envoyés auront livré des tissus de soie ou de coton pour les faire teindre, devront les rapporter au temps fixé.

Aux époques durant lesquelles il sera permis aux envoyés de faire du commerce, le ministère des rites fera afficher une proclamation informant le public qu'on fera passer en jugement:

Les individus qui, intentionnellement, ne livreraient pas les commandes qui leur sont payées ou feraient attendre trop longtemps les envoyés;

Les individus qui se prêteraient à un commerce clandestin;

Les individus qui faciliteraient aux envoyés les moyens de se procurer des objets prohibés tels que des armes, du cuivre, du fer;

Les individus qui voudraient trop bénéficier en vendant aux étrangers.

Décret de 1667 : Défense aux gouvernements étrangers de remettre aux envoyés de la Chine des missives pour la Chine. [1]

Des fonctionnaires devront être envoyés expressément près des vice-rois et gouverneurs compétents; ceux-ci adresseront un rapport à l'empereur après avoir pris connaissance des missives.

49. Conduite du gouvernement chinois en cas de décès d'un envoyé annamite ou d'un membre de sa mission.

Si un envoyé tributaire mourait en voyage, le ministère des rites en aviserait la cour.

Il serait ordonné aux académiciens de rédiger une oraison destinée à être brûlée au nom de l'empereur à la mémoire du mort; le trésorier de la province où serait mort l'envoyé serait chargé de pourvoir aux objets rituels, d'envoyer des officiers rendre les honneurs funèbres au défunt, d'indiquer le lieu de sépulture, d'élever une pierre tombale.

S'il s'agit d'un officier de la suite d'un envoyé, celui-ci sera libre de rapatrier le corps du défunt.

Si un envoyé mourait à Pékin, on fournirait un cercueil et du satin rouge; on déléguerait des officiers pour rendre les honneurs funèbres au défunt. Le ministère de la guerre fournirait des voitures, des chevaux, des hommes, et les dons que l'empereur se réservait de faire à l'envoyé seraient confiés à la mission annamite pour être portés en Annam.

[1] La Chine, au contraire, remet des missives aux envoyés cochinchinois pour leur roi, ainsi qu'on le voit plus loin, au Chapitre 50.

S'il s'agissait de gens de la suite de l'envoyé, on donnerait un cercueil et de la soie rouge; mais si le décès avait lieu en voyage, la mission annamite pourvoirait seule à l'enterrement.

50. Extrait de la Gazette de Pékin du 19 mars 1878: document officiel relatif à la dernière mission annamite.

T'ou-tsong-ing,[1] gouverneur de la province du Koang-si, s'agenouille et annonce respectueusement à l'empereur que l'envoyé de Việt-nam,[2] *P'ei-ouen-i,*[3] retournant dans son pays, est arrivé dans la province du Koang-si. Le rapporteur informe également l'empereur de la date à laquelle l'envoyé cochinchinois s'est remis en route:

Il est parti de Pékin à la fin d'août 1877, le Tao-t'aï (chef de circuit) Ni-mao-li, chargé de l'accompagner, m'a fait connaître son arrivée à Koei-lin, le 19 janvier dernier; j'ai enjoint aussitôt à l'envoyé annamite de s'y arrêter afin qu'il lui fût donné la collation prescrite par la règle.

Il nous a fait savoir que, ayant eu la faveur d'être reçu à la cour, Votre Majesté avait daigné lui faire des présents; que Votre Majesté avait daigné accorder comme une grâce à son roi une lettre,[4] du satin, des pelleteries et autres objets, qu'il était chargé d'emporter respectueusement en Việt-nam pour les remettre à son maître comme

[1] 涂宗瀛.
[2] Nom sous lequel est désigné aujourd'hui le royaume-uni de Cochinchine, comme il a été dit au Chapitre 35.
[3] 裴文禩.
[4] Voir page 7, note 1.

marques d'une faveur dont un petit état n'est pas généralement l'objet.[1]

Il a ajouté qu'il avait fait bon voyage, et il remercie du fond de son cœur la Cour Céleste de la magnanimité avec laquelle elle traite les hommes venus de loin.

La reconnaissance de cet envoyé m'a en effet paru très sincère; je lui ai fait préparer des barques et, le 22 janvier, il s'est remis en route.

Le Tao-t'aï Ni-mao-li et le sous-préfet Leang-shuo-i, qui ont conduit jusqu'ici la mission cochinchinoise, étant tous deux malades, j'ai désigné, pour l'accompagner et commander l'escorte, un officier nommé Ni-iên.

J'ai enfin donné l'ordre aux fonctionnaires civils et militaires que cela concerne de donner aide et protection, en cas de besoin, à l'envoyé du royaume de Việt-nam.

Par mes soins, le vice-roi de Canton est informé de toutes ces mesures.

Le présent rapport est renvoyé au conseil privé avec le visa de l'empereur.

51. Division administrative de l'Annam.

Le territoire de l'Annam mesure de l'est à l'ouest 1700 *li* et du nord au sud 2800 *li*. Il est baigné à l'est par la mer; à l'ouest, il est borné par le *Laos*[2];

[1] 寔小國非常榮遇.

[2] 老撾 Lao-tchoua, appelé aujourd'hui Nan-tchang 南掌 par les Chinois.

au sud, il est séparé de la mer par le Ciampa; au nord, il confine au Koang-si et au Yun-nan.

L'Annam comprend 52 *phủ*[1] (villes ou préfectures de première classe), dont 12 occupés par des tribus indigènes *(Thổ-tù)*.[2] Ce pays ne comprend donc réellement que 40 villes ou préfectures de première classe, qui se répartissent en 13 *dâo*[3] ou provinces. Je donne ci-dessous leurs noms avec le nombre des villes subsistant encore:

1° la province de *Thanh-hoa,* comprenant 4 phủ, 15 *huyên*[4] (sous-préfectures);

2° la province de *Tuyên-quang,* comprenant 3 *châu*[5] (préfectures de seconde classe) et 1 huyên;

3° la province de *Húng-hoá*,[6] comprenant 10 châu, 2 huyên.

Quelques phủ qui faisaient partie des provinces dont les noms suivent, ne subsistent plus.

4° la province de *An,*[7] comprenant 4 phủ, 12 huyên;

5° la province de *Són-tây,*[8] comprenant 5 phủ, 24 huyên;

6° la province de *Kinh-bắc,*[9] comprenant 4 phủ, 20 huyên;

[1] 府.
[2] 土 司.
[3] 道.
[4] 縣.
[5] 州.
[6] En chinois: Shing-hoa 興 化.
[7] En chinois: Ngan 安.
[8] En chinois: Chan-si 山 西.
[9] En chinois: King-pei 京 北.

7° la province de *Thái-nguyên*,[1] comprenant 3 châu, 8 huyên;

8° la province de *Són-nam*,[2] comprenant 9 phú, 36 huyên;

9° la province de *Hai-düong*,[3] comprenant 4 phú, 19 huyên;

10° la province du *Quảng-nam*[4] (où se trouve la baie de Touranne);

11° la province de *Thuận-hoá*[5] (ancien nom des provinces de Hué).

Ces deux dernières provinces constituaient le repaire des Nguyên.

12° la province de *Cao-bằng*, comprenant 1 phú et 4 huyên;

13° la province de *Lạng-són*, comprenant 1 phú et 7 huyên.

Les Nguyên s'étaient emparés de ces deux dernières provinces pour se défendre contre la Chine.[6]

52. *Itinéraires pour se rendre de Chine à la capitale orientale de l'Annam (Hanoï).*

On peut communiquer avec l'Annam par trois points différents : 1° par la province chinoise du Koang-si, 2° par celle du Koang-tong, 3° par celle du Yun-nan.

[1] En chinois: T'aê-yuan 太原.
[2] En chinois: Chan-nan 山南.
[3] En chinois: HaÏ-yang 海陽.
[4] Possédait 3 phû (Ngan-nan-t'oû-chouô).
[5] Possédait 3 phû (Ngan-nan-t'oû-chouô).
[6] Les Chinois occupaient ces deux provinces en 1873.

C'est sous les *Han* postérieurs[1] (dans le premier siècle de l'ère chrétienne, en l'an 41) que (le général *Ma-yuan*, surnommé) *Fou-p'o*[2] fit prendre, pour la première fois, la route du Koang-tong à une armée navale.

C'est sous la dynastie des Song (en 1052) qu'on suivit pour la première fois la route du Koang-si, et ce n'est que sous les Ming (en 1406) qu'on suivit pour la première fois la route du Yun-nan pour pénétrer dans l'Annam.

53. *Itinéraires du Koang-si en Annam.*

Les routes menant du Koang-si en Annam sont au nombre de trois:

Première route du Koang-si en Annam.

On part de *Pin-shiang-tcheou;*[3] on en sort par la passe sud et, après un jour de voyage, on arrive à la ville annamite de *Pha-lũy-dịch*[4] dans la préfecture de *Văn-uyên-châu;*[5] ou bien, passant au nord de *Thoát-lẳng-châu,*[6] on arrive en un jour à *Lạng-sôn-phủ;*[7] de là,

[1] 後 漢, 25 à 220 de notre ère.

[2] 伏 波 馬 援. Ce général chinois vainquit les Tong-kinois l'an 42 de notre ère; c'est lui qui érigea les deux fameuses colonnes de bronze qui servent de limite aux deux empires sur la frontière du Koang-si. Ma-yuan avait établi sa résidence dans la ville tong-kinoise de 望 海 Ouang-haï (en chinois).

[3] Voir page 61, note 2.

[4] En chinois: P'ô-lei-i 坡 壘 驛.

[5] En chinois: Ouen-yuan 文 淵.

[6] En chinois: T'ô-lang 脫 朗.

[7] En chinois: Leang-chan-fou.

marchant un jour au nord de *Ôn-châu,*[1] on va à *Quỉ-môn-quan;*[2] de là, en un jour, à *Tân-le-thôn*[3] au sud de Ôn-châu, et franchissant les *Vingt-fleuves,*[4] on est en un jour à *Bảo-lộc-huyện;*[5] après une demi-journée de marche, on atteint le fleuve *Xương*[6] qu'il faut traverser; en un jour, on est au *pont du marché sud*[7] de *An-việt-huyện*[8] sur la rive septentrionale du fleuve (Thi-kiều).

Deuxième route du Koang-si en Annam.

On part de la préfecture chinoise de *Sse-ming,*[9] et, passant par la montagne *Ma-thiên-lãnh,*[10] on arrive à *Tú-lăng-châu;*[11] de là, il y a un jour, en passant par *Biện-cường-aỉ,*[12] jusqu'à *Lộc-bình-châu;* à l'ouest de cette ville, il y a une route conduisant en un jour à Lạng-sơn-phủ.

[1] En chinois: Ouen-tcheou 温州.

[2] En chinois: Koei-men-koan 鬼門關.

[3] En chinois: Sin-li-toun 新麗邨.

[4] En chinois: Eurl-che-kiang 二十江; en annamite: Hai-mười-giang.

[5] En chinois: Pao-lou 保祿.

[6] En chinois: Tch'ang 昌, qui semble être le même que le Thọ-xương.

[7] En chinois: Nan-che-k'iao 南市橋 sur le fleuve Thi-kieû, le même sans doute que le Thi-caû-giang. Voir page 26, note 4.

[8] En chinois: Ngan-yuê 安越.

[9] En chinois: Sse-ming 思明.

[10] En chinois: Mo-t'ien-ling 摩天嶺.

[11] En chinois: Sse-ling-tcheou 思陵州.

[12] En chinois: P'an-tsiang-i 辦强隘.

Si l'on veut passer par l'est, on devra franchir le fleuve *Thiên-lý.*[1] Ce fleuve, du temps de l'empereur *Yong-lô*[2] (1403 à 1425) avait été comblé par ordre du roi *Lê-loi* pour empêcher le passage des troupes impériales chinoises. Celles-ci, prévenues, enlevèrent les obstacles et passèrent.

Du fleuve Thiên-lý, on arrive en un jour et demi à *An-bác-châu;*[3] de là il y a un jour et demi de marche jusqu'à la montagne *Hao-quân-động.*[4] Cette route de montagne est très-dangereuse. Après un jour de marche, on atteint *Phong-nhân-huyên;*[5] de là partent deux chemins : par le premier on est en un jour à Bảo-lộc-huyên et l'on franchit le fleuve Xướng; par le second on pénètre dans la préfecture de Lạng-sòn-phủ et on arrive, après un jour de marche, au pont du marché sud de An-việt-huyên sur la rive nord du fleuve Thi-kieû; là les deux chemins se rejoignent.

Troisième route du Koang-si en Annam.

En entrant par la sous-préfecture chinoise de *Long-tcheou,* il y a un jour jusqu'à *Bình-nhi-aî*[6] et un jour jusqu'à *Thất-uyên-châu,*[7] de là deux jours jusqu'à

[1] En chinois: Ts'ien-li 千 里.
[2] 永 樂.
[3] En chinois: Ngan-pô-tcheou 安 博 州.
[4] En chinois: Haô-kiun-t'ong 耗 軍 洞.
[5] En chinois: Feung-yen-shien 風 眼 縣.
[6] En chinois: P'ing-eurl-i 平 爾 隘.
[7] En chinois: Ts'i-yuan-tcheou 七 淵 州.

Bình-gia-xã[1] de *Văn-lan;*[2] de là on peut suivre deux chemins différents.

Par le premier, partant de Văn-lan, on marche un jour en passant par les montagnes au nord de *Hữu-lũng-huyên*[3] et par la passe Quî-môn-quan; on a 40 *li* de terrain plat, puis on franchit le fleuve Xương à sa source et, passant au sud de Hữu-lũng, on descend la rive sud du fleuve; en un jour, on est à *An-dõng-huyện;*[4] à partir de *Thế-an-huyện,*[5] la route est plate. De An-dông-huyện, il y a un jour jusqu'au pont du marché central de An-việt-huyện, sur la rive nord du fleuve.

Par le deuxième chemin, partant de Văn-lan, on marche un jour et demi à l'ouest de Bình-nhĩ-ải en passant par *Vô-ngạn-châu;* c'est une route de montagne. On marche ensuite pendant deux jours pour arriver à *Tú-nộng-huyện,*[6] le chemin est plat; de là, en un jour et demi, on atteint le pont du marché nord de An-việt-huyện, sur la rive nord du cours supérieur du fleuve Thi-kieû. Ce fleuve coule au sud du Xương-giang et baigne le centre du district de An-việt, situé lui-même au sud du fleuve Thi-kieû. C'est là qu'aboutissent toutes les routes; par chacune d'elles on peut convoyer des troupes.

[1] En chinois: P'ing-kiè-che 平茄社.
[2] En chinois: Ouen-lan 文蘭.
[3] En chinois: Yeou-long 右隴.
[4] En chinois: Ngan-yong-shien 安勇縣.
[5] En chinois: Che-ngan-shien 世安縣.
[6] En chinois: Sse-nong-shien 司農縣.

De An-việt-huyện, il y a un jour de marche jusqu'à *Từ-sôn-phủ;*[1] on gagne ensuite les districts de *Đông-ngan-huyện,*[2] de *Gia-lãm-huyện*[3] et autres, puis on traverse le fleuve Phú-lường pour entrer dans le Giao-châu.

54. Itinéraires du Yun-nan en Annam.

Pour passer du Yun-nan en Annam il y a deux routes :

Première route du Yun-nan en Annam.

Sortant de *Meung-tze* et passant par *Lien-hoa-t'an,*[4] on pénètre par la passe *Đá-lũng-quan*[5] dans le *Giao-châu;* descendant ensuite à *Trình-lan-đông,*[6] on passe par la rive droite de la source du fleuve *Đaò;*[7] après quatre jours de marche, on atteint *Thuỷ-vỉ-châu;*[8] après huit jours de plus, on arrive à *Văn-bành-châu;*[9] de là, il y a cinq jours jusqu'à *Trấn-an-huyện;*[10] de là, cinq jours jusqu'à *Hạ-hoa-huyện;*[11] de là, trois jours jusqu'à *Thanh-ba-huyện;*[12] de là, trois jours jusqu'à *Lâm-đaò-*

[1] En chinois: Tze-chan-fou 慈山府.
[2] En chinois: Tong-ngan 東岸.
[3] En chinois: Kia-linn 嘉林.
[4] En chinois: 灘. T'an veut dire « rapide ».
[5] En chinois: Che-long-koan 石龍關.
[6] En chinois: Tch'eng-lan-t'ong 程瀾峒.
[7] En chinois: T'aô 洮.
[8] En chinois: Chouei-wei-tcheou 水尾州.
[9] En chinois: Ouen-p'an-tcheou 文盤州.
[10] En chinois: Tchen-ngan-shien 鎮安縣.
[11] En chinois: Hia-hoa-shien 夏華縣.
[12] En chinois: Ts'ing-p'ô-shien 清波縣.

phủ;[1] les eaux du *Đaò* affluent dans le cours supérieur du fleuve Phú-lương; au nord de celui-ci est la rivière *Tuyên-hoá*[2] et, au sud, la rivière *Đà;*[3] ces trois cours d'eau constituent ce qu'on appelle « les trois fleuves » (Tam-giang). De Lâm-daò, il y a deux jours jusqu'à *Son-vi-huyện;*[4] de là, deux jours jusqu'à *Hưng-hoá-phủ,* ancienne cité de *Đa-bang-thành;*[5] de là, un jour jusqu'à *Bạch-hac-thần-miếu,*[6] point de jonction des « trois fleuves » *(Tam-kì-giang);*[7] de là, quatre jours jusqu'à *Bạch-hac-huyện;* on passe ensuite le fleuve Phú-lương.

Deuxième route du Yun-nan en Annam.

De *Ho-yang-y*[8], on suit la rive gauche de la rivière Đaò et, en dix jours, on atteint *Bình-nguyên-châu;*[9] cinq jours après, on arrive à *Phú-an-huyện;*[10] de là, il y a un jour jusqu'à *Tuyên-giang-phủ*[11] ou *Tuyên-hoá-châu;*[12] de là, deux jours jusqu'à *Đoan-hùng-phủ;* de là, cinq jours

[1] En chinois: Linn-t'ao-fou 臨洮府.

[2] En chinois: Shiuan-hoa-kiang 宣化江, un des trois affluents du Phú-lương.

[3] En chinois: T'ô-kiang 沱江, un des trois affluents du Phú-lương.

[4] En chinois: Chan-wei-shien 山圍縣.

[5] En chinois: Tô-pang-tch'eng 多邦城.

[6] En chinois: Paï-hao-chen-miao 白鶴神廟.

[7] En chinois: San-tche-kiang 三岐江.

[8] 河陽隘.

[9] En chinois: P'ing-yuan-tcheou 平原州.

[10] En chinois: Fou-ngan-shien 富安縣.

[11] En chinois: Shiuan-kiang-fou.

[12] Voir page 24, note 4, et page 83, note 2.

jusqu'à l'embranchement des « trois fleuves » (Tam-kì-giang) à Bạch-hac; cette route est difficile à cause des sentiers étroits des montagnes, tandis qu'en passant par la rive droite de la rivière Đaò, le sol est plat et on suit une grande route.

55. *Itinéraire du Koang-tong en Annam.*

Si l'on fait voile de Ou-lei-chan, île dépendant de *Liên-tcheou,*[1] on peut, avec le vent du nord, aborder en un ou deux jours à *Haỉ-đông-phủ*[2] en Annam.

56. *Côtes de l'Annam (navigation).*

Partant de l'île Ou-lei-chan, on va, en un jour, à *Paï-long-vei*[3] de la sous-préfecture chinoise de *Yong-ngan;*[4] de là, on va en deux jours à l'île *Ngoc-són-môn;*[5] de là, en un jour à *Van-ninh-châu;*[6] de là, en un jour à l'île *Miêú-són;*[7] de là, en un jour à l'île *Đôn-tôt-tuầ̂n-tú;*[8] de là, en deux jours à *Haỉ-đông-phủ;* de là, en deux jours, à *Kim-thục-xã;*[9] là se trouve une barre rocheuse, établie autrefois par les *Trũn*[10] pour empêcher l'entrée des

[1] 廉州.
[2] Voir page 22, note 5.
[3] 白龍尾.
[4] 永安.
[5] En chinois: Yu-chan-men 玉山門.
[6] En chinois: Ouan-ning-tcheou 萬寧州.
[7] En chinois: Miao-chan 廟山.
[8] En chinois: T'ouen-tsou-shiun-sse 屯卒巡司.
[9] En chinois: King-chou-che 經熟社.
[10] En chinois: Tch'eng 陳.

troupes mongoles des Yuan; à un jour de là, on touche au port de *Bạch-đằng,*[1] et, pour arriver à celui de *An-dưởng,*[2] on passe par *Thiên-liêu-tuần-tứ;*[3] de là, allant plus au sud, on atteint le port de *Đồ-sơn*[4] (nom du promontoire de la province de Hải-dưởng); plus au sud encore, se trouve le port de *Tõ-ngứ.*[5] Par tous ces ports et les cours d'eau qui s'y jettent, on peut pénétrer dans le Giao-châu.

57. Routes à suivre pour entrer en Annam par les différents ports de la côte.

Port de Bạch-đằng.

On passe par *Thuỷ-đường-huyện*[6] et *Đông-triều-huyện*[7] et on arrive à Haî-dưởng-phủ, ou bien on passe par *Linh-huyện,*[8] on suit le fleuve *Hoàng-kinh*[9] et le fleuve *Bình-nân.*[10]

Port de An-dưởng.

On passe par An-dưởng-huyện pour aller à *Kinh-môn-phu,*[11] on continue par le fleuve Hoàng-kinh,

[1] En chinois: Paĭ-t'eung hai-k'eou 白藤海口.
[2] En chinois: Ngan-yang 安陽.
[3] En chinois: T'ien-leo-shiun-sse 天遼巡司.
[4] En chinois: T'ou-chan 塗山.
[5] En chinois: Sou-yu 素魚.
[6] En chinois: Chouei-t'ang-shien 水棠縣.
[7] En chinois: Tong-tch'ao-shien 東潮縣.
[8] En chinois: Lin-shien 靈縣.
[9] En chinois: Hoang-king-kiang 黃徑江.
[10] En chinois: P'ing-t'an-ho 平灘河.
[11] En chinois: King-men-fou 荆門府. de la province de Quảng-yên.

puis on passe par le nord au-dessus de *Nam-sach* [1] et *Thượng-hồng.* [2]

Port de Đô-sòn.

On va à *Cổ-trai,* [3] de là à *Ngi-dường,* [4] on passe au nord de *An-laô,* [5] on arrive ainsi à *Bình-hà-huyện;* [6] de là, on continue par le sud de Nam-sach et Thượng-hông.

Port de Đa-ngư.

On passe par An-laô (un des huyện du phủ de Kieû-thoai, de la province de Haỉ-dường), par *Tânh-minh-huyện* [7] jusqu'à *Tứ-kì* [8] (les quatre bras), on suit le fleuve *Hồng,* [9] on arrive ainsi à *Khoái-châu* [10] et l'on entre par *Hàm-tử-quan.* [11]

[1] En chinois: Nan-ts'e 南策, ancien nom de la province de Haỉ-dường.

[2] En chinois: Chang-hong 上洪, partie de la province de Haỉ-dường.

[3] En chinois: Kou-tchaï 古齋.

[4] En chinois: I-yang-shien 宜陽縣.

[5] En chinois: Ngan-lao 安老.

[6] En chinois: P'îng-ho-shien 平河縣.

[7] En chinois: Sin-ming-shien 新明縣.

[8] En chinois: Sse-tche 四岐.

[9] En chinois: Hong-kiang 洪江.

[10] En chinois: K'ouai-tcheou 快州.

[11] En chinois: Shien-tze-koan 鹹子關.

Port de *Thái-bình*[1] (au sud du précédent, dans la province de Nam-dinh).

On passe par *Thái-bình-phủ*, par *Tân-hứng-phủ*,[2] par Khoái-châu, par Hàm-tử-quan, et on arrive au fleuve Phú-lương.

Telles sont les communications par mer avec le Giao-châu, dont la partie orientale comprend Hải-dương, Nam-sách, Thượng-hông, Kinh-môn, *Hạ-hông*,[3] *Thuận-an*,[4] Khoái-châu et autres phủ. Si éloignés qu'ils soient de la mer, ils sont abordables par des cours d'eau qui déroulent en éventail leurs méandres sur plusieurs centaines de *li*; les grands navires ne pouvant y avoir accès, les Annamites se servent de bateaux plats pour naviguer sur ces cours d'eau.

58. Produits de l'Annam.[5]

Or natif	生金
Argent	銀
Cuivre	銅
Cinabre	丹砂
Perles fines.	珠
Écaille	玳瑁
Corail.	珊瑚
Aloës ligneux *(aquilaria agallochum)*. . . .	沉香

[1] En chinois: T'aë-ping 太平.
[2] En chinois: Sin-hing-fou 新興府.
[3] En chinois: Shia-hong 下洪, partie de la province de Hải-dương.
[4] En chinois: Choueu-ngan 順安.
[5] Extrait du « Ngan-nan-t'ou-chouô ».

Liquidambar	蘇合油
Jade serpentine	翡翠
Faisans blancs	白雉
Cerfs blancs	白鹿
Rhinocéros	犀
Éléphants	象
Rhinocéros de Malaisie, corne de trois coudées, corps noir, pesant 3000 livres, son cuir est propre à faire des armures	兕
Mouflon	羚羊
Rhinopithecus roxellana	猩猩
Variété de Mia ou Orang	狒狒
Petit singe chassant le rat	蒙貴
Sorte de boa	蚺蛇
Mangifera rudica, Amra ou Mango	菴羅果
Ananas	波羅蜜
Noix d'arec	檳榔
Poivre	胡椒
Sapan	蘇木
Ébène	烏木
Sel	鹽
Laque	漆

59. Produits composant le tribut annamite. [1]

Or et argent ouvrés	金銀器皿
*Cornes de rhinocéros	犀角
*Ivoire	象牙

[1] Les astérisques marquent les produits composant le tribut tel qu'il est encore aujourd'hui.

Taffetas de soie blanc	白絹
Parfum pour les vêtements	薰衣香
Bois résineux semblable à celui du cèdre, brûlé par les prêtres taoïstes dans leurs cérémonies	降眞香
*Aloës ligneux *(aquilaria agallochum)* . .	沉香
*Parfum provenant d'un arbre que l'on abat exprès pour en extraire la résine crue brute; si l'arbre tombe de vieillesse, on en obtient une résine nommée en chinois *hoang-cheou*	速香
Putchuck, brûlé comme encens	木香
Minces allumettes noires parfumées. . .	黑線香
Éventails de papier	紙扇
*Soiries indigènes	土綢 土絹 土紈
*Noix d'Arec	梹榔
Parfum tiré d'un bois du genre du cèdre.	紫降香
*Graine de Paradis	砂仁
*Cotonnades.	

60. Produits de la province chinoise du Yun-nan. [1]

1° Préfecture de Yun-nan 雲南府.

Sel	鹽
Espèce de thé appelée	太華茶

[1] Les tableaux qui suivent sont extraits de l'almanach trimestriel administratif et statistique appelé Kin-chen-ts'uan-chou 搢紳全書.

Espèce de datte ou jujube	枴棗
Bezoar	牛黃
Vermillon	銀硃
Espèce de poisson lamé d'or	金線魚
Ébène	烏木
Espèce de plante appelée	銀面草
idem	巨竹巴
idem	鏡面草
Espèce de bambou	豆竹

2° Préfecture de Ta-li 大理府.

Marbre	屏石
Thé	茶
Espèce de poisson	工魚
(Inconnu)	歲通
Espèce de poisson	丁魚
(Inconnu)	感通

3° Préfecture de Lin-ngan 臨安府.

Satin épais	通海緞
Silicate de cuivre	石青
Améthyste	紫石
Tissus particuliers	沙羅布 紋布

4° Préfecture de Tch'ou-shiong 楚雄府.

Sel noir	黑鹽
Plâtre	石膏

5° Préfecture de Tcheng-kiang 澂江府.

Cuivre	銅
Jade	玉
Espèce de poisson	龍鱗魚
Espèce de pierre	仙茅石

6° Préfecture de Koang-nan 廣南府.

Sorte de papier	千張紙
Espèce particulière de bambou	雲竹

7° Préfecture de Koang-si 廣西直隷州.

Bambou patte-de-poule	雞腿竹
Singe au visage blanc	白面猿
Thé	茶
Sorte de poisson transparent	透明魚
Toile de coton	布
Tissu d'*Urtica nivea* ou *Tilia sidoefolia* .	麻布

8° Préfecture de Choun-ning 順甯府.

Diamant	金鋼鑽
Sorte de bambou	濮竹
Millet	黍
Espèce particulière de bambou	垂絲竹

9° Préfecture de P'ou-eurl 普洱府.

Thé de P'ou-eurl	普洱茶
Paons	孔雀
Légumineuses	黃豆 青豆

Huile.	油
Silicate de cuivre.	石青
(Inconnu)	神麯

10° Préfecture de Yong-t'chang 永昌府.

Or	金
Cuivre blanc	白銅
Verre	琉璃
Ambre jaune	琥珀
Paons	孔雀
Thé	茶
Toile fine	細布
Toile blanche	白布
Singes (grande espèce)	猩猩
Pierres servant de pions au jeu de dames chinois	棊子
Tissu de soie de cinq couleurs	五色錦

11° Préfecture de Yong-pei 永北廳.

Ivoire	象牙
Or	金
Cuivre	銅
Sel	鹽
Alun	礬
(Inconnu)	枝花
Ébène	烏木
Cornes de rhinocéros	犀牛角

12° Préfecture de Kiu-tsing 曲靖府.

Coton	棉花
Tissus de coton	布
Fer	鐵

13° Préfecture de Ou-ting 武定直隸州.

Dendrobium ceraja	五色石斛
Ambre gris	龍腦石
Musc	麝香
Feutre	毡
Aralia edulis	當歸
Shorea robusta	莎羅木
Cuivre	銅
Fer	鐵
Sel	鹽
Sorte de pin	杉木
Paons	孔雀

14° Préfecture de Li-kiang 麗江府.

Ambre jaune	琥珀
Rhinocéros	犀牛
Feutre	毡
Tapis	毯
Minéral (inconnu) appelé	鐵青石
Sorte de pierre onctueuse	花馬石
Or	金

15° Préfecture de K'ai-hoa 開化府.

Chevaux	馬
Noix d'arec	梹榔

Tabac . . . . 烟
Or . . . . 金
Étain. . . . . 錫

16° Préfecture de Tong-tchouen 東川府.

Acier. . . . . 鋼
Fer . . . . 鐵
Or . . . . 金
Perles de bois de pin *(Cunninghamia lanceolata)* . . . . 杉珠
Espèce de chrysanthème . . . . . . 菊花
Pin pignon (grain de) . . . . 松子
(Plante inconnue). . . . . 法落梅
Idem . . . . 蔓芭
(Inconnu) . . . . 格子法

17° Préfecture de Yuan-kiang 沅江直隸州.

Sel . . . . 鹽
Paons . . . . 孔雀
Thaumalea phasianus pictus . . . . . 錦雞
Nom d'un tissu particulier. . . . . . 莎羅布

18° Préfecture de Tchao-t'ong 昭通府.

Bambous noueux . . . . 節竹
Bambusa quadrata . . . . 方竹

61. Produits de la province chinoise du Koang-si.

1° Préfecture de Koei-lin 桂林府.

Argent . . . . 銀
Cuivre . . . . 銅

Cinabre	硃砂
Jade	玉石
Toile faite des fibres du *Dolichos trilobus*	葛布
Cannelle	桂心
Sorte de parfum	零陵香
Coquille fossile *(Rhynchonella Hamburii)*	石燕
Poissons	異魚
Apocynus juventus	何首烏

2° Préfecture de Leou-tcheou 柳州府.

Or	金
Argent	銀
Fer	鐵
Cotonnades	布
Parfum fait d'un bois résineux du genre du cèdre	降香
Calamine	蘆甘石
Sorte de panacée d'immortalité (plante)	不死草
Drogue faite avec le rognon du porc .	猪腰子葯
Nom d'une drogue	貓慶子藥

3° Préfecture de Tsing-yuan 慶遠府.

Argent	銀
Étain	錫
Mûrier du Japon	楮
Papier d'écorce de mûrier	皮紙
Cinabre	丹砂

4° Préfecture de Sse-ngen 思恩府.

Or	金
Sel	鹽
Damas de soie	錦
Cotonnades	布
Serpent d'or	金蛇
Joncs ouvrés	籐器
Nattes de bambou	鐵篾簟

5° Préfecture de P'ing-lô 平樂府.

Or	金
Argent	銀
Cuivre	銅
Fer	鐵
Étain.	錫
Tissu de fibres de bananier	蕉布
Tissu de fibres de bambou	竹布
Espèce particulière de bambou	千金籐
Céruse (fard)	鉛粉
Stalactites	鍾乳
Espèce de drogue	梨母汁
Ciment	千年健

6° Préfecture de Ou-tcheou 梧州府.

Ananas	波羅蜜
Quartz	白石英
Nephelium Long-an	龍眼
Nephelium Li-chi.	荔支
Sorte de poisson	嘉魚

Aréquier . . . . 檳 榔 木
Fiel de serpent . . . . 蚺 蛇 胆
Variété de jonc . . . . 廣 籐
Serpent noir et violet . . . . 紫 烏 蛇

7° Préfecture de Shiun-tcheou 潯 州 府.

Cannelle . . . . 肉 桂
Or . . . . 金
Argent . . . . 銀
Plomb et fer . . . . 鉛 鐵
Bois dur . . . . 花 梨 木
Cotonnades . . . . 布
Sucre. . . . . 糖
Bœufs . . . . 牛
Éventails . . . . 扇
(Inconnu) . . . . 銖

8° Préfecture de Nan-ning 南 寗 府.

Urtica nivea . . . . 苧 蔴
Nephelium Li-chi. . . . . 荔 支
Canarium pimela (olive de Chine) . . . 橄 欖
Éléphants . . . . 象
Tapirus malayanus . . . . 貊 猪
Chevaux . . . . 馬
Paons . . . . 孔 雀
Sorte de perroquet . . . . 倒 挂 鳥
Thaumalea phasianus pictus . . . . . 錦 雞
Fiel de serpent . . . . 蚺 蛇 胆
Sorte d'oiseau pouvant apprendre à parler 秦 吉 了

(Inconnu) . . . . 蟲邛
Idem . . . . 鼓公
Sorte de faisan . . . . 鋭稚

9° Préfecture de Tcheng-ngan 鎮安府.

Cire jaune . . . . 黃蠟
Bambous à côtes . . . . 方竹
Paons . . . . 孔雀
Thaumalea phasianus pictus . . . . . 錦雞

10° Préfecture de T'aë-p'ing 太平府.

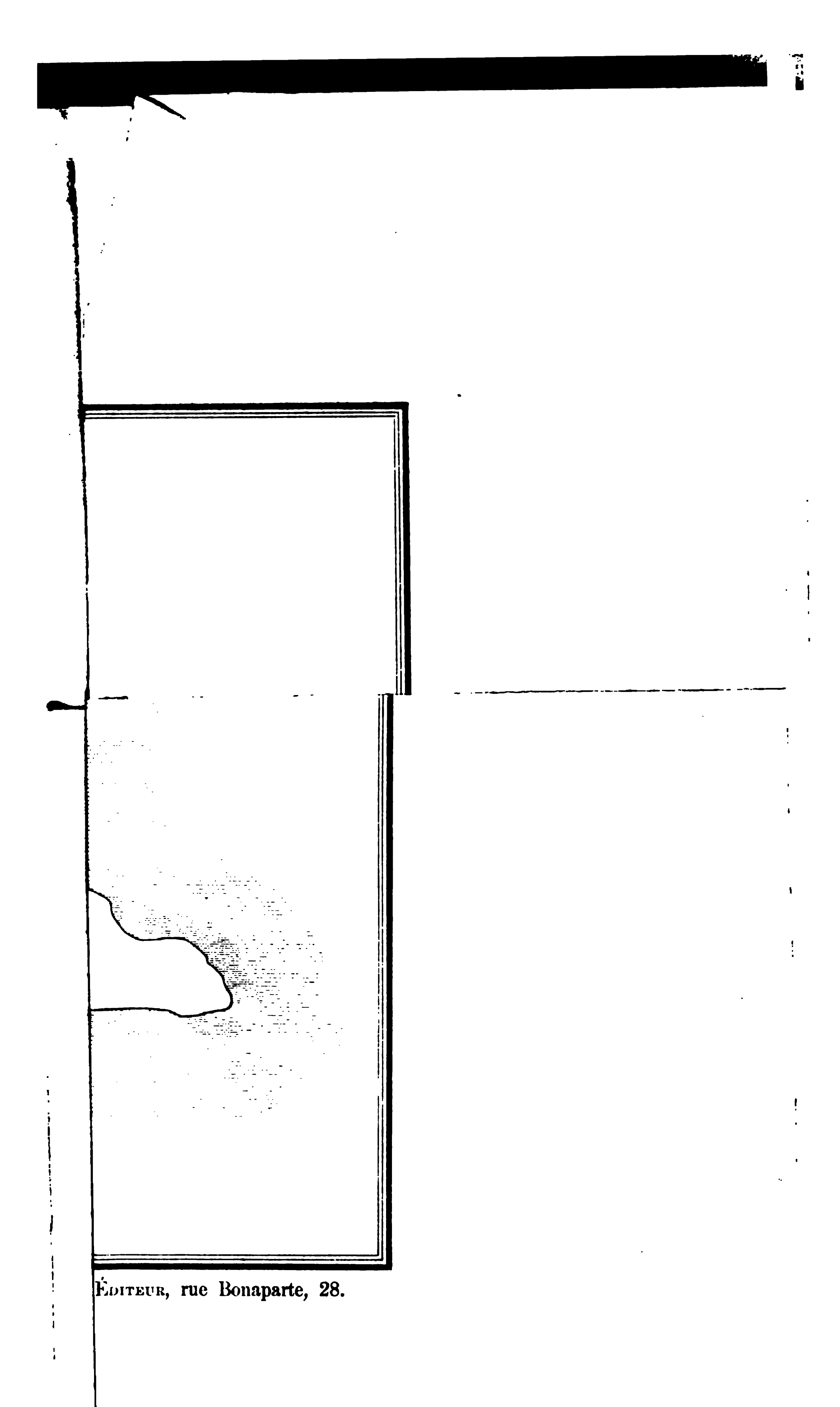
Philypnus sinensis (poisson) . . . . . 烏魚
Chevaux. . . . . 馬
Damas de soie . . . . 錦
Bambous à côtes . . . . 方竹
Paons . . . . 孔雀
Décoction médicamenteuse obtenue en faisant bouillir de l'or en feuille dans l'eau 金汁水
(Inconnu) . . . . 地羅
Idem . . . . 塞住藥

11° Préfecture de Sse-tch'eng 泗城府.

Bois résineux comme celui du cèdre . . 降香
Cinabre . . . . 硃砂
Bambou comestible . . . . 八渡筍
Cire jaune . . . . 黃蠟
Cardamome ovoïde de Chine . . . . . 草果
Aconit (?) . . . . 烏葉

TABLE DES CHAPITRES

— — —



Éditeur, rue Bonaparte, 28.

